



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.)

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Préparer et anticiper l'examen du budget
- Donner des informations permettant à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer les administrés des choix de la collectivité pour les années à venir

Rappel réglementaire

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'échanger sur les grandes orientations du budget 2021, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Rapport d'orientations budgétaires

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport.

Ainsi le DOB doit faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) comportant des informations énumérées par la loi :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- les engagements pluriannuels envisagés : les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;
- une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022:

Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Ce rapport donne lieu un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le rapport prévu à l'article L2312.1 du CGCT est transmis aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil communautaire. Il est également transmis à Monsieur le Préfet de Département.

Il est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Le Projet de Loi de Finances 2021 (PLF) reflète son temps. La pandémie qui bouleverse 2020 imprime donc fortement sa trace au projet 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de l'année.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, le grand axe du PLF 2021.

En même temps, les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises - les acteurs économiques qui ont le plus à souffrir de la crise - ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures proposées dans le projet sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la TH, mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse dans le PLF 2021 : fin des dégrèvements de taxe d'habitation

Ils atteignent 104,4 milliards dans le PLF 2021 à périmètre courant, en baisse de 10% par rapport à la LFI 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de taxe d'habitation puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Concours financiers de l'Etat (51,9 milliards €) : une quasi-stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD)

qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : Un niveau de DGF stabilisé en 2021

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%).

Les PSR s'élèvent à 43,25 milliards € en 2021, soit une augmentation de 4,9% par rapport à la LFI 2020.

La DGF est stable en 2021 avec un montant de 26,756 milliards d'euros.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1^{er} pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le 2nd pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

Variables d'ajustement : une baisse très réduite en 2021

Le PLF prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 millions € en 2021, uniquement fléchée vers les départements et régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE).

Les variables d'ajustement du bloc communal sont totalement épargnées.

Des dotations de soutien à l'investissement local stabilisées depuis 2019

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

La dotation globale d'équipement (DGE) des départements est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Après 2 reports dans les LFI précédentes, la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA est planifiée dès 2021.

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Certaines dépenses (travaux de lutte contre les avalanches, de défense contre la mer, investissements sur le domaine public fluvial, ...) sont exclues de ce traitement automatisé. Un décret précisera l'assiette des dépenses

entrant dans le champ de l'automatisation.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2.

En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles).

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA sont élargies à la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage à compter du 1^{er} janvier 2021.

Réforme des indicateurs financiers

Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, le PLF entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- la suppression de la taxe d'habitation
- la part départementale de foncier bâti aux communes
- la fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements
- la compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation.

Cette réforme n'entrera en vigueur qu'à compter de 2022.

Baisse des impôts de production de 10 milliards €

Le PLF 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards € du gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022.

L'une des mesures, détaillée dans les articles 3 et 4 du PLF, consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards € dès 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels

Baisse de la CVAE à hauteur de la part affecté aux régions

Dans la lignée du plan de relance, cette baisse a pour objectif de favoriser la relance économique et d'augmenter la compétitivité en réduisant les impositions pesant sur les entreprises.

En effet, les entreprises sont soumises à la CET, elle-même composée :

- de la CVAE, fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise

- et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise

Le bloc communal perçoit à lui seul la CFE, tandis que la CVAE est répartie au profit des différentes collectivités territoriales (régions, départements et bloc communal).

Le Gouvernement a ainsi décidé de supprimer la part de CVAE des régions, soit 7,5 milliards € en 2019. Pour ce faire, le taux théorique de CVAE, fixé au niveau national, sera divisé par 2 et passera de 1,5 % à 0,75 % dès le 1^{er} janvier 2021.

En remplacement, les régions récupèrent une fraction de TVA, qui viendra s'ajouter à celle qu'elles perçoivent depuis 2018 à la place de la DGF.

La suppression de la part régionale de CVAE entraîne mécaniquement une nouvelle répartition pour le bloc communal et les départements dès 2021.

Baisse du plafonnement de la contribution économique territorial (CET)

Pour ne pas pénaliser les entreprises, la CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si une entreprise dépasse ce plafond, elle peut alors demander un dégrèvement de CET, dégrèvement ne s'appliquant que sur la CFE.

Parallèlement à la baisse de la CVAE et pour soulager davantage d'entreprises, le PLF abaisse ce plafonnement à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Cette diminution de plafond contribue notamment à réduire la CFE, imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur les activités.

Révision des valeurs locatives des établissements industriels

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels depuis le 1^{er} janvier 2017, et pour réduire davantage les impôts de production, le PLF s'attaque à celles des établissements industriels utilisées dans le calcul des bases d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ces valeurs locatives obsolètes datent des années 1970 et ne sont plus adaptées à la réalité économique actuelle. Par ailleurs, elles aboutissent à une imposition plus forte des établissements industriels par rapport à celle des locaux professionnels, depuis leur révision de 2017.

La valeur locative cadastrale (VLC) est calculée de la façon suivante :

VLC = prix de revient des immobilisations x taux d'intérêt

Fixé par décret en Conseil d'Etat en 1973, le taux d'intérêt est issu de la somme du taux des emprunts d'Etat des années 1970 (8 %) et du taux d'amortissement du bien (0 % pour les terrains et 4 % pour les constructions et installations).

Ainsi, les taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui s'élèvent à 8 % pour terrains et 12 % pour constructions et installations, des niveaux élevés.

Le PLF propose de retenir des nouveaux taux d'intérêt en se basant uniquement sur le taux d'amortissement des biens. Concernant les terrains, certes non amortissables, leurs agencements le sont et c'est ce qui donne la valeur du terrain. Pour les constructions, leur taux d'amortissement varie aujourd'hui entre 5 et 10 %. Ainsi, le PLF fixe pour 2021 des taux d'intérêt à 4 % pour les terrains et leurs agencements, et à 6 % pour les constructions et installations.

Cette révision de taux d'intérêt aboutit à la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels et de fait des cotisations d'impôts fonciers payées par les entreprises. Cet allègement d'impôt est de 1,54 milliard € pour la CFE et de 1,75 milliard € pour la TFPB et devrait concerner 32 000 entreprises.

L'Etat, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de 3,29 milliards € en 2021, compense intégralement les communes et les EPCI à fiscalité propre de cette perte de recettes fiscales.

La revalorisation annuelle de ces VLC serait similaire à celle des locaux professionnels, soit sur l'évolution moyenne annuelle des 3 dernières années.

Exonération temporaire de contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement

Intégralement perçue par le bloc communal, la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'une des composantes de la CET, est assise sur la valeur foncière des biens dont dispose l'entreprise. Dès lors, en cas de création ou d'extension d'établissement, le paiement de cette cotisation ne se fait pas l'année même, mais est décalé dans le temps pour prendre en compte la nouvelle assiette.

En effet, dans le cas d'une création d'entreprise, l'imposition à la CFE a lieu l'année suivante sur une base d'imposition réduite de 50 % puis l'entreprise est imposée pleinement à compter de la 2^{ème} année. Dans le cas d'une extension, l'entreprise ne paiera la CFE sur ces nouveaux investissements fonciers que deux années plus tard.

Afin d'encourager les investissements fonciers des entreprises, le PLF propose de reporter de 3 ans le début de l'imposition à la CFE en cas de création ou d'extension d'établissement à partir du 1^{er} janvier 2021. Cette mesure, conditionnée par une délibération des communes et des EPCI à fiscalité propre, sera transposable dans les mêmes proportions à la CVAE.

Avec cette mesure, applicable à toute entreprise sans restriction de secteurs d'activité ou d'implantation géographique, le bloc communal contribuerait aux côtés de l'Etat à la réduction des impôts de production et favoriserait ainsi la relance économique.

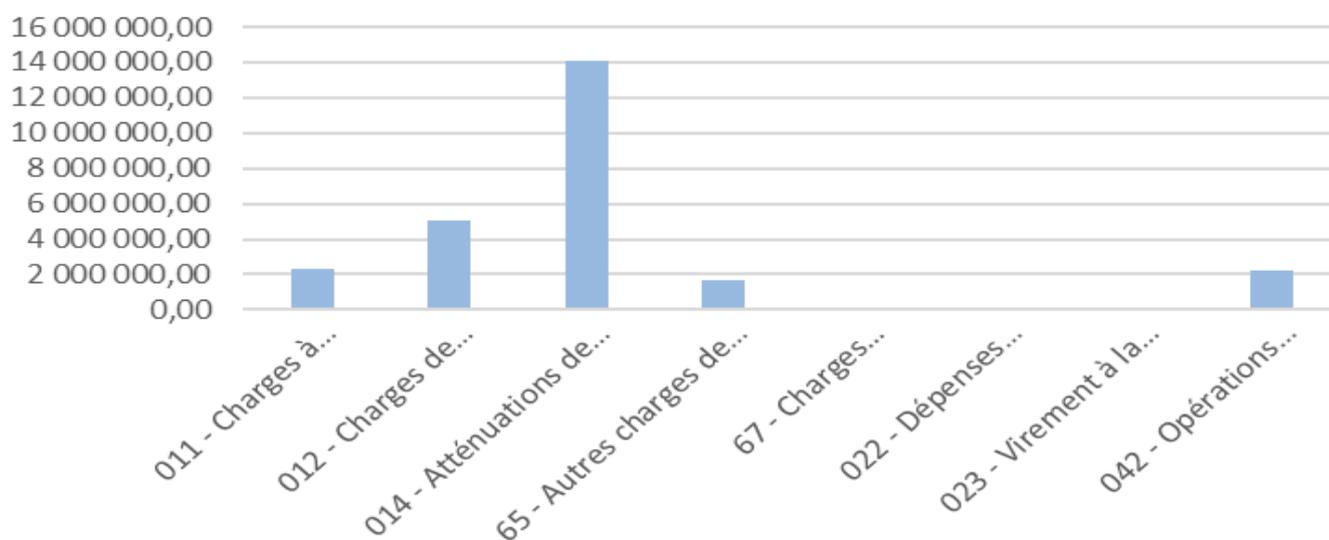
B – Contexte financier de la Communauté de communes 2020

Réalisé 2020 : FONCTIONNEMENT1

DÉPENSES :

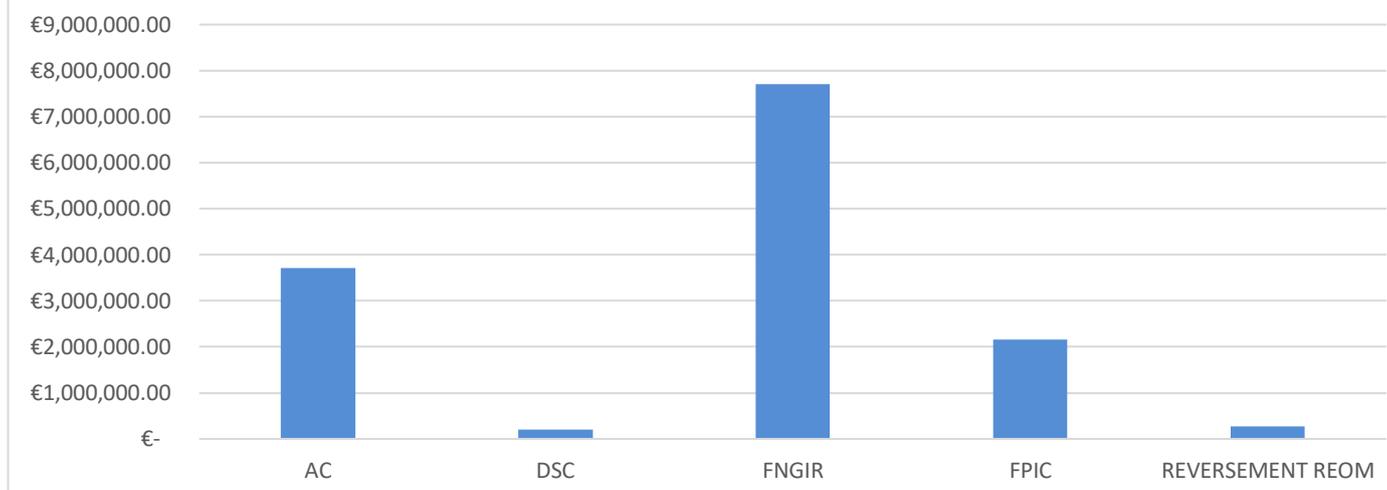
Sens	Section	Chapitre	Ordonnancé 2019	Ordonnancé 2020 + Charges rattachées	Evolution en %
D	F	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27 563 328,59	25 262 354,55	-8,35%
		011 - Charges à caractère général	2 531 329,11	2 268 959,11	-10,36%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 535 335,71	5 007 605,69	10,41%
		014 - Atténuations de produits	16 571 523,16	14 061 907,64	-15,14%
		65 - Autres charges de gestion courante	1 741 657,53	1 661 809,29	-4,58%
		67 - Charges exceptionnelles	30 877,48	64 544,12	109,03%
		022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	
		023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 152 605,60	2 197 528,70	2,09%
		DF réelles	25 410 722,99	23 064 825,85	-9,23%

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



1 Voir tableau détaillé par fonction en annexe

REPARTITION ATTENUATION DE PRODUITS - CHAPITRE 014



CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : - 10,36%

Diminution des charges à caractère général en lien avec la situation sanitaire entraînant une baisse de l'activité des services : baisse des dépenses de carburant, des achats de goûters pour les crèches, des achats de fournitures administratives, des honoraires des intervenants extérieurs, des frais liés aux manifestations, des frais d'impression, des frais liés à l'accueil des intervenants et des frais SACEM et CNC.

Diminution des frais de réparation sur l'AAGV.

Taxes foncières 2018-2019 payées sur 2019 augmentant artificiellement les dépenses 2019.

Basculement des remboursements des frais de personnel versés aux communes vers le chapitre 012.

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES : +10,41%

Progression en lien avec :

- Le basculement des remboursements des frais de personnel versés aux communes du chapitre 011 vers le chapitre 012.
- Le recrutement de 6 agents pour le multi-accueil d'Ouzouer sur Loire
- La revalorisation de l'IFSE des agents ayant une indemnité inférieure au niveau médian.

A noter :

- Fusion des postes de DGS-DGA.
- Non remplacement de 2 agents ayant muté (responsable des travaux – agent instructeur)

CHAPITRE 014 – ATTENUATIONS DE CHARGES : -15,14%

Constitue le premier poste de dépense de la section de fonctionnement (FNGIR + FPIC + AC + DSC) = 56 % du budget de fonctionnement (60 % sur l'exercice 2019).

Stagnation du montant des AC et du FNGIR.

Diminution de la DSC (326 000 € en 2019, 200 000 € en 2020)

Augmentation du FPIC (+3,21%).

Fin de la contribution au SICTOM au titre de la REOM (-89 %). En 2020, il s'agit de régularisations portant sur les années 2017 à 2019.

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : -4,58%

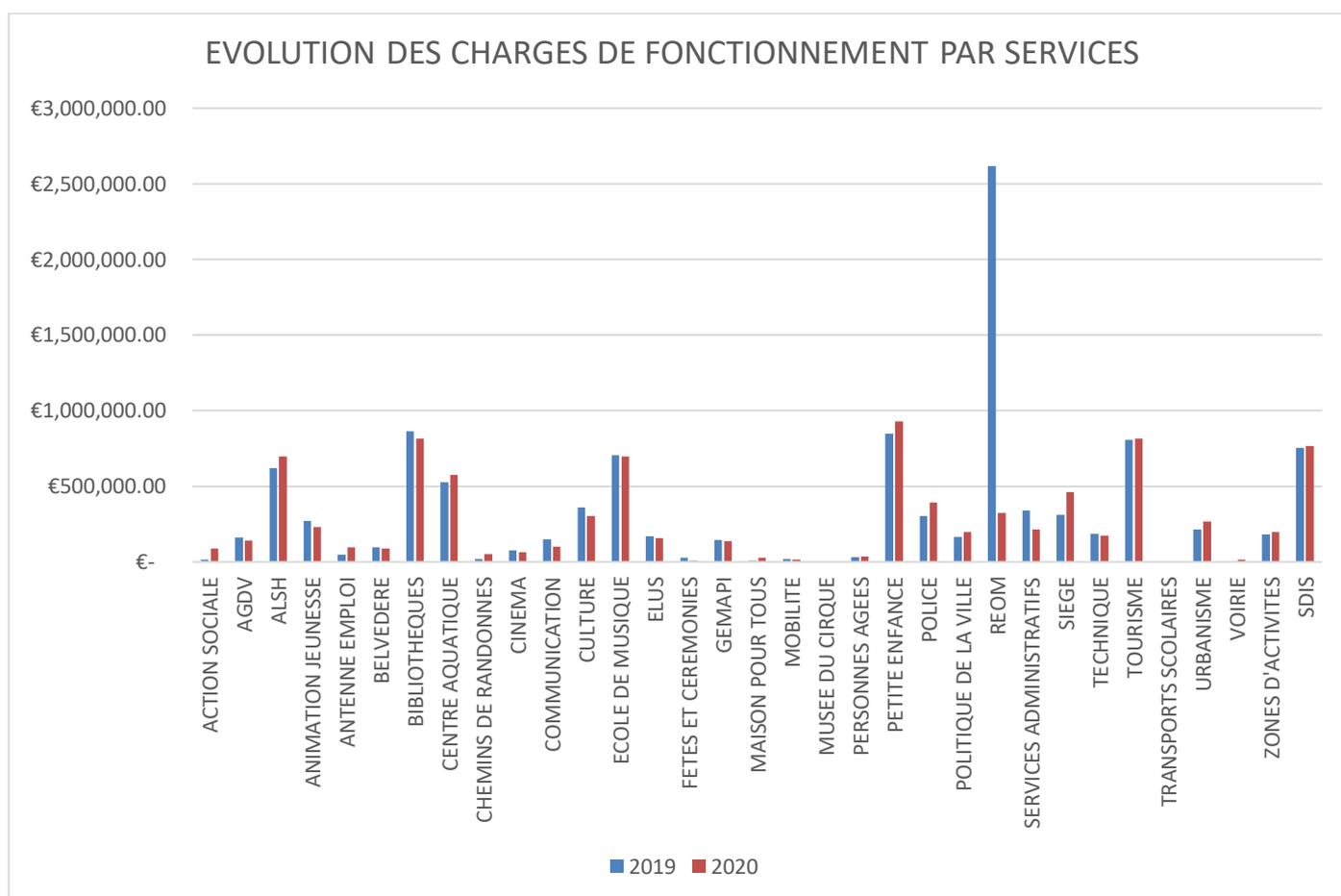
Diminution en lien avec :

- la baisse des indemnités versées aux élus
- la baisse des admission en non-valeur (REOM)
- l'absence de versement de subventions aux communes pour les fêtes de village
- la baisse des subventions versées suite à l'annulation de manifestations

CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES : + 109,03%

Augmentation liée à l'annulation de titres de recettes (REOM) émis sur l'exercice précédent et au versement d'indemnités pour des annulations de prestations en raison du COVID.

Malgré les augmentations importantes sur certains chapitres (012 et 67), les charges de gestion courantes diminuent de 9,23% entre 2019 et 2020.

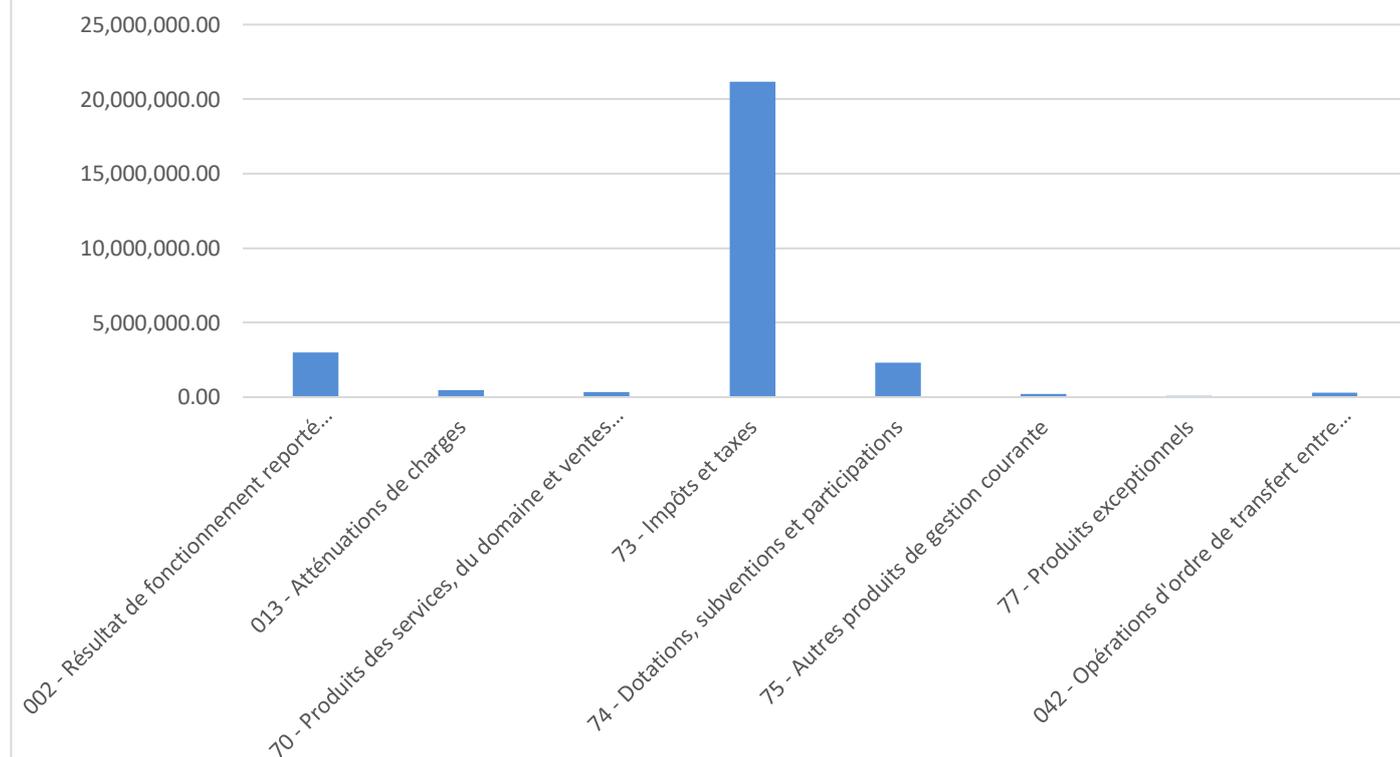


Concernant les services, les dépenses de fonctionnement sont mobilisées principalement sur : les structures de la petite enfance, les médiathèques, le centre aquatique, l'école de musique, le SDIS, et le tourisme.

RECETTES :

Sens	Section	Chapitre	Ordonné 2019	Ordonné 2020	Evolution en %
R	F	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 779 912,43	27 908 965,51	-12,18%
		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	5 306 948,24	2 983 575,54	-43,78%
		013 - Atténuations de charges	425 069,20	471 443,62	10,91%
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 337 011,04	327 000,41	-90,20%
		73 - Impôts et taxes	19 915 360,20	21 188 161,20	6,39%
		74 - Dotations, subventions et participations	2 238 054,89	2 303 822,89	2,94%
		75 - Autres produits de gestion courante	204 657,79	218 032,35	6,54%
		77 - Produits exceptionnels	32 420,60	98 668,59	204,34%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 390,47	318 260,91	-0,66%
		RF réelles	26 152 573,72	24 607 129,06	-5,91%

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



EXCEDENT 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : -43,78 %

Baisse progressive de l'excédent de fonctionnement reporté.

Montant de l'excédent de fonctionnement en 2016 : 7 727 048,32 €.

Montant de l'excédent de fonctionnement en 2017 : 5 638 789,65 €.

Montant de l'excédent de fonctionnement en 2018 : 5 306 948,24 €.

Montant de l'excédent de fonctionnement en 2019 : 2 983 575,54 €

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES : -90,20 %

Diminution des produits des services (- 139.400 €)

Fin de la perception de la REOM pour le compte du SICTOM (en 2019, 2.766.698 € perçus)

CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES : +6,39%

Stagnation des produits de fiscalité avec une faible progression des bases, et un montant fluctuant au niveau de la CVAE (en forte augmentation en 2020 : + 34%).

CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 2,94%

Stabilité des dotations.

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : +6,54%

Progression liée aux produits supplémentaires pour les locations de locaux d'activités (loyers IFCEN).

CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS : +204,34%

Augmentation liée à :

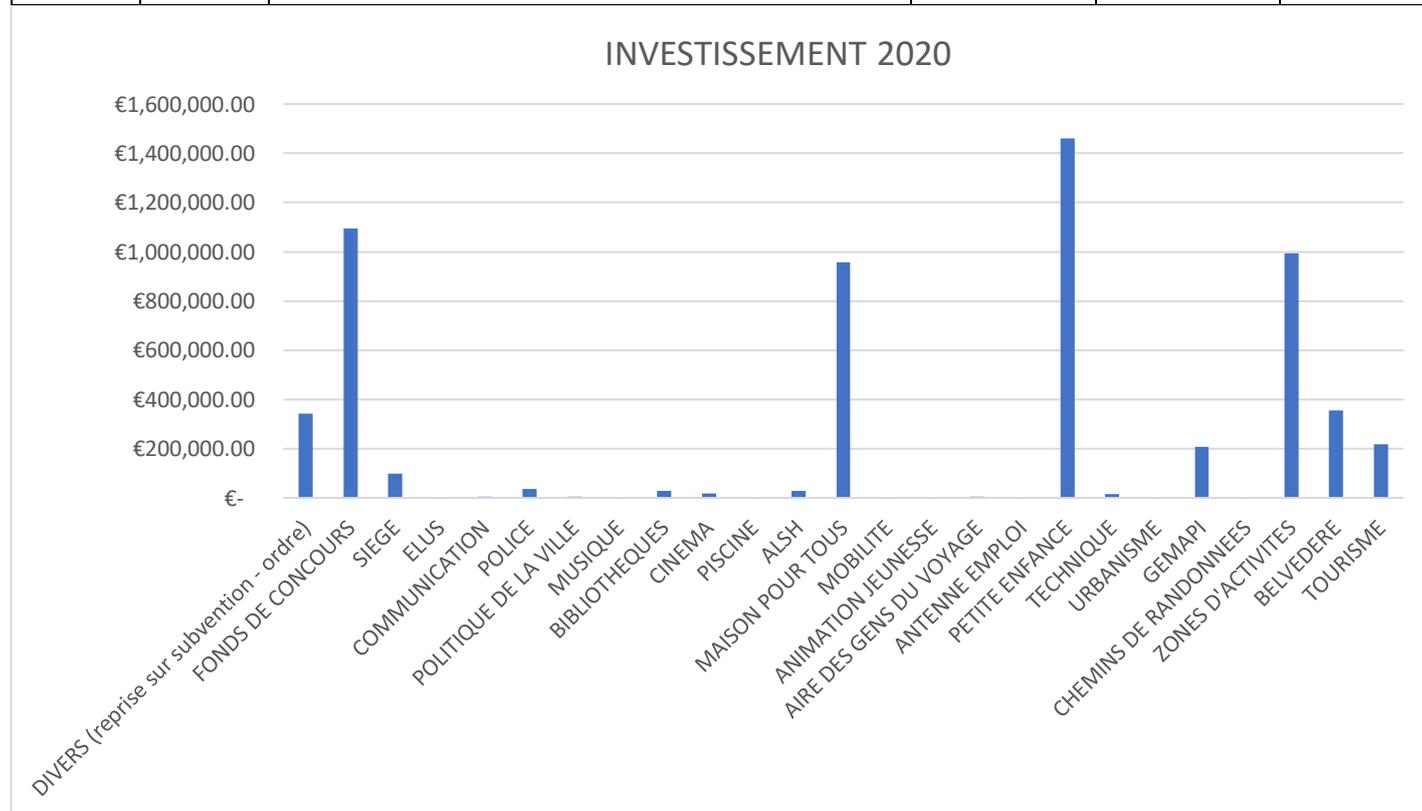
- La cession d'un bâtiment dans la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire à la société MERCIER INDUSTRIE (60.000 €)
- La cession d'un terrain dans la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire à la société ELH (19.854 €)

Les recettes de fonctionnement sont en diminution, avec une fiscalité en stagnation (hors CVAE) et des produits de services en baisse en raison de la crise sanitaire.

Réalisé 2020 : INVESTISSEMENT2

DÉPENSES :

Sens	Section	Chapitre	Ordonnancé 2019	Ordonnancé 2020	Evolution en %
D	I	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 230 513,61	7 105 235,24	14,04%
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	1 223 093,22	
		20 - Immobilisations incorporelles	261 848,93	175 142,82	-33,11%
		204 - Subventions d'équipement versées	1 155 839,00	1 555 780,77	34,60%
		21 - Immobilisations corporelles	315 176,33	332 110,15	5,37%
		23 - Immobilisations en cours	4 015 683,84	3 383 856,25	-15,73%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	4 738,80	6 194,33	30,72%
		27 - Autres immobilisations financières	0,00	24 776,00	
		020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 390,47	318 260,91	-0,66%
		041 - Opérations patrimoniales	156 836,24	86 020,79	-45,15%
		DI réelles	5 753 286,90	5 477 860,32	-4,79%



2 Voir tableau détaillé par fonction en annexe

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : - 33,11 %

Diminution des frais d'études en lien avec les opérations d'équipement.

Démarrage d'études en vue d'opérations de travaux à venir : ADAP, multi-accueil à Sully s/Loire, ZAE des Ajeunières, vidéoprotection, voirie ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire..

Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : +34,60%

Augmentation liée :

- Aux participations versées au titre de la gestion des digues et des travaux du viaduc. Concernant la gestion des digues, nécessité de trouver entre 350.000 et 400.000 € en 2024.
- Aux aides versées aux entreprises impactées par le COVID

CHAPITRE 23 : -15,73%

Diminution des dépenses d'investissement en lien avec les opérations d'équipements : fin des travaux de réhabilitation des locaux TRIHOM, fin des travaux du multi-accueil d'Ouzouer s/ Loire, fin des travaux du Belvédère, poursuite des travaux de la Maison pour tous à Sully s/ Loire, achèvement du bâtiment de formation destiné à l'entreprise IFCEN.

CHAPITRE 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Augmentation liée à la participation au fonds renaissance.

RECETTES :

Sens	Section	Chapitre	Ordonnancé 2019	Ordonnancé 2020	Evolution en %
R	I	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 996 342,60	5 235 140,86	4,78%
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 781 734,23	0,00	-100,00%
		13 - Subventions d'investissement	319 362,00	969 150,62	203,46%
		16 - Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	0,00	45 000,00	+597,67%
		204 -Subventions d'équipement	44 117,50	3 566,60	-108,08%
		23 - Immobilisations en cours	8 200,03	30 597,14	273,13%
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	527 037,00	641 326,00	21,69%
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 234 171,01	
		16 - Emprunts et dettes assimilés (165)	6 450,00	27 780,00	330,70%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 152 605,60	2 197 528,70	2,09%
		041 - Opérations patrimoniales	156 836,24	86 020,79	-45,15%
		RI réelles	905 166,53	2 951 591,37	226,08%

CHAPITRE 10 : +21,69%

Perception d'un FCTVA plus élevé lié à des dépenses plus importantes sur l'exercice précédent.

CHAPITRE 13 : + 203,46%

Perception de soldes de subventions pour les travaux du Belvédère et d'une partie des acomptes pour le multi-accueil d'Ouzouer sur Loire.

CHAPITRE 16 : + 597,67%

Augmentation liée au prêt de la CAF pour la Maison pour tous.

CHAPITRE 204 : -108,08%

En 2019, il y a eu une régularisation d'un fonds de concours (annulation d'une opération – commune de Cerdon)

CHAPITRE 23 : +273,13%

Augmentation liée au remboursement d'avances et à l'annulation de 2 bordereaux erronés.

Ratios³ d'évolution des finances de la collectivité :

	2018	2019	Evolution 18/19	2020	Evolution 19/20
Recettes de fonctionnement	25 942 525	26 152 573	0,81	24 607 129	-5,91
Charges courantes de fonctionnement	24 773 460	25 410 723	2,57	23 064 825	-9,23
EPARGNE DE GESTION	1 169 065	741 226	-36,60	1 542 304	108,07
Intérêt de la dette	0	0		0	
EPARGNE BRUTE	1 169 065	741 226	-36,60	1 542 304	108,07
Remboursement capital	2 211	4 638	109,77	6 194	33,55
EPARGNE NETTE	1 166 854	736 588	-36,87	1 536 110	108,54
Recettes Investissement	5 255 487	905 166	-82,78	2 951 591	226,08
Capacités d'Investissement	6 422 341	1 641 754	-74,44	4 487 701	173,35
Dépenses d'Investissement	4 660 606	5 753 287	23,45	5 477 860	-4,79
Besoin de financement	1 761 735	-4 111 533	-333,38	-990 159	-75,92
Emprunts de l'exercice	31 256	6 450	-79,36	45 000	597,67
Variation fonds de roulement	1 792 991	-4 105 083	-328,95	-945 159	-76,98
Fonds de roulement initial	6 847 918	8 640 909	26,18	4 535 826	-47,51
Fonds de roulement final	8 640 909	4 535 826	-47,51	3 590 667	-20,84

Le constat du resserrage entre les charges de gestion courante et les produits se confirme malgré une épargne nette qui augmente.

Le rythme du développement des services engagé en 2019 et poursuivi en 2020 ne permettent pas de tenir la cadence face à des ressources qui stagnent. Les bases fiscales n'évoluent pas ou trop peu, et les produits de la CVAE et de la TASCOM sont irréguliers.

En l'absence d'évolution de cette principale ressource dans le budget communautaire et compte tenu du contexte économique dégradé et incertain, la plus grande prudence doit être observée dans les prévisions 2021.

³ Définitions des ratios en annexe

Bien que l'équilibre du budget 2021 constitue en l'état, un premier objectif à tenir, une réflexion devra nécessairement permettre d'avoir une projection sur les investissements à venir, avec une planification pluri-annuelle sur la durée du mandat et/ou un recours éventuel à l'emprunt.

La collectivité n'a aucun emprunt en cours. Mais elle a dû avoir recours à une ligne de trésorerie en 2020.

Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Sur l'exercice 2021, les dépenses de fonctionnement devront principalement permettre :

- le fonctionnement du multi-accueil à Ouzouer s/ Loire sur une année complète
- la mise en place de l'OPAH
- le fonctionnement de la Maison pour tous

Objectifs du besoin de financement de la collectivité :

Il s'agira de prévoir les crédits nécessaires à la finalisation des opérations en cours.

Les opérations d'équipement initiées en 2020 vont nécessiter l'inscription de crédits, avec une projection à affiner en termes de prévision de réalisation : multi-accueil à Sully s/ Loire – 2^{ème} phase, vidéo-protection, cinéma, mise en conformité de bâtiments dans la cadre de l'ADAP, réfection de la voirie de la ZA de la Pillardière, achat de terrains sur la ZA de la Jouanne.

Des crédits seront prévus dans le cadre de l'OPAH pour les particuliers.

RÉSULTATS EXERCICE 2020

	Reports de l'exercice 2019	Résultats de l'exercice 2020	Résultats cumulés 2020 (hors RAR)	RESTE A REALISER 2020	Résultats cumulés 2020
INVESTISSEMENT	- 1 223 093,22 € -	647 001,16 € -	1 870 094,38 €	564 463,81 € -	1 305 630,57 €
FONCTIONNEMENT	2 983 575,54 € -	336 964,58 €	2 646 610,96 €	- €	2 646 610,96 €
TOTAL	1 760 482,32 € -	983 965,74 €	776 516,58 €	- €	1 340 980,39 €

C - Les orientations budgétaires 2021

C'est dans un contexte exceptionnel dominé par une crise sanitaire majeure et un environnement économique dégradé et incertain que s'inscrivent les orientations budgétaires de la Communauté de communes pour l'année 2021.

La période 2017-2020 a vu la finalisation de projets initiés sur les anciens périmètres des EPCI et l'intégration et le déploiement de services sur l'ensemble du territoire Val de Sully.

Il convient désormais d'analyser l'organisation en place pour en améliorer l'efficacité et continuer à maîtriser les dépenses afin de restaurer la trésorerie qui a été fragilisée par les projets d'investissement réalisés sans emprunt, mais aussi par les impacts de la crise sanitaire. Cela implique une nécessaire limitation des projets d'investissement en 2021 tout en étudiant une programmation des investissements sur la durée du mandat et l'éventualité de recourir à l'emprunt. Ainsi, à l'avenir, pour pouvoir continuer à accueillir de nouvelles entreprises dans les ZA sans avoir à réaliser d'importants investissements, la collectivité aura recours à des porteurs de projets pour la construction des bâtiments.

En 2021 :

- Des crédits seront mobilisés pour démarrer des études en vue d'investissements à venir : vidéoprotection, rénovation de l'ALSH de Saint Benoit et du multi-accueil de Sully sur Loire, ZA des Ajeaunières, voirie de la ZA de la Jouanne.
- La ligne de trésorerie de 1,2 millions d'euros souscrite en décembre 2020 devra être remboursée.
- La politique d'aide aux communes (3,1 millions d'euros) sera maintenue comme suit :
 - prise en charge de la part du FPIC incombant aux communes (1,4 millions)
 - fonds de concours (soldes des années antérieures + acomptes 2021 : 1,5 millions)
 - Dotation de solidarité communautaire (200.000 €)
 - Subvention aux communes pour les fêtes locales (19.000 €)

La crise sanitaire, qui fait peser de lourdes incertitudes sur la construction des budgets, pourrait nous obliger à revoir certains postes de dépenses ou de recettes si elle devait se prolonger. Notamment en ce qui concerne son impact sur la fiscalité et sur les recettes des services.

1. Les Recettes de fonctionnement

a) Les dotations et subventions de fonctionnement

Baisse possible de la DGF (-1,84%, soit une diminution de 22.000 €)

Maintien des subventions pour le poste de technicien de rivières (38.851 €)

Subvention DETR pour le fonctionnement de la Maison pour Tous : 15.000 € (sous réserve de l'obtention du label Maison France Service)

Subventions de la CAF :

- ALSH : 140.000 €
- Politique de la ville : 800 €
- Animations familiales Maison pour tous : 140.000 €
- Animation jeunesse : 15.000 €
- AAGV : 25.000 €
- Poste de coordinateur multi-accueil : 74.900 €
- Aide COVID : 130.000 €
- Prestation de service multi-accueil de Sully : 200.000 €
- Prestation de service RAM : 35.000 €

- Pijae (plan d'investissement pour l'accueil des jeunes enfants) : 80.000 €

b) La Fiscalité

Le budget 2021 sera construit sur la base d'un avenir fiscal incertain, compte tenu notamment de la baisse des impôts de production (CVAE et CFE) et de son mode de compensation pas encore confirmé.

Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2021.

Fiscalité en diminution :

Prévision d'une augmentation de la CVAE (+ 121 950 €).

Prévision d'une diminution de la CFE (- 335 467 € - Compte tenu des bases provisoires communiquées en septembre 2020 par la DGFIP).

Stabilité de la taxe d'habitation (supprimée et compensée par l'Etat à son niveau 2017).

Réflexion à mener sur la GEMAPI pour une application en 2022.

c) Les produits des services

Légère hausse des produits au niveau du service petite enfance (2021 sera la première année complète pour le multi-accueil d'Ouzouer sur Loire).

Diminution probable des produits pour l'ensemble des services (cinéma, programmation culturelle, école de musique) en raison de la crise sanitaire (absence de visibilité).

d) Les autres produits de gestion courante

Légère progression des recettes liées aux loyers des locaux d'activités (IFCEN sur une année complète, locations supplémentaires : QAHSER, MANI TEXTILE, TRIHOM et ENDEL)

2. Les Recettes d'investissement

Un déficit d'investissement 2020.

FCTVA à provisionner suite aux investissements 2020 : 481 706,45 €

Des soldes de subventions à percevoir :

- IFCEN : 129.002 €
- Multi-accueil de Sully/Loire : 192.305 €
- Multi-accueil d'Ouzouer/Loire : 759.226 €
- Maison pour tous : 54.000 €

Vente de terrains dans les ZA : 85.000 €

Vente d'un pavillon à Ouzouer/Loire : 175.000 €

Maintien des subventions dans le cadre du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) : 282.000 €

4 Voir tableau détaillé en annexe

Subventions des études réalisées dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Vals de l'Orléanais (80 % du montant des études) :

- Fonds de prévention des risques majeurs : 115.000 €
- FEDER : 69.000 €

Subventions DETR :

- Mise en œuvre de l'ADAP : 12.413 €

Subvention DSIL :

- Maison pour tous : 350.000 €
- Mise en œuvre de l'ADAP : 15.960 €

Subvention de la CAF pour l'achat d'un minibus pour le service animation : 17.500 €

3. Les Dépenses de fonctionnement

a) Les charges à caractère général

Une réduction de 10% des dépenses a été demandée aux services.

Prévision d'augmentation de charges en lien avec le fonctionnement du multi-accueil d'Ouzouer/Loire sur une année pleine, de l'ouverture de la maison pour tous et du local de stockage des services techniques à Ouzouer/Loire.

Mise en place de l'OPAH : 90.000 € (en attente des résultats de l'appel d'offres)

Redevance contractuelle annuelle à verser au délégataire pour le centre aquatique : 530.000 € pour 2021 (renouvellement de la DSP en 2021).

b) Les charges de personnel⁶

Effectif au 1er janvier 2021 : 159 postes pourvus (116,68 ETP) dont 132 emplois permanents, 9 emplois non permanents, 2 contrats aidés et 16 mises à disposition.

Prévision au 31/12/2021 : 160 postes (117,18 ETP)

Prévision d'augmentation :

- Multi-accueil (1,5 ETP)
- Adulte-relais (1 ETP) dans le cadre de la politique de la ville
- Agent d'accueil au siège (1 ETP)

Non renouvellement d'un contrat de médiatrice du patrimoine.

Non remplacement de deux agents ayant sollicité une disponibilité (services concernés : urbanisme et bibliothèque)

⁶ Voir structure des effectifs

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements, en redéployant les effectifs entre services pour davantage d'efficacité et en n'ouvrant pas systématiquement les postes en cas de réussite d'un concours ou d'un examen.

c) Les atténuations de produits

Maintien du FNGIR et CRFP au niveau 2020

Maintien du FPIC

Maintien des AC 2020

Maintien de la part fixe de la DSC, soit 200.000 €.

d) Les autres charges de gestion courante

Subventions et dotations allouées : Maintien de l'enveloppe globale 2020 budgétée.

Très légère diminution des indemnités des élus en raison de la diminution du nombre de vice-présidents.

Reversements au budget annexe (OTI) : il tiendra compte de l'excédent du budget de l'OTI.

Maintien de la subvention aux communes pour les fêtes de village (19.000 €) – Règlement à revoir.

Contribution au SDIS : 768 771 € (+ 0,44%)

e) charges exceptionnelles

Annulation des titres REOM – Montant à prévoir au compte 673 (non connu à ce jour).

4. Les Dépenses d'investissement

☐ Autorisation de programmes (AP) : Opérations

109 - Centre d'interprétation de l'Abbaye de St Benoît sur Loire :

Fin des travaux de construction en 2019, clôture de l'autorisation de programme sur l'exercice 2021.

↳ Maintien de l'AP

111 - Zone d'activités communautaire à Bray – St Aignan :

Poursuite des études relatives à l'aménagement de la zone.

↳ Maintien de l'AP

112 - Structure petite enfance à Ouzouer sur Loire :

Finalisation des travaux en septembre 2020, clôture de l'autorisation de programme sur l'exercice 2021.

↳ Maintien de l'AP

114 – Réhabilitation du bâtiment principal de la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire :

↳ Début des travaux en 2021

Dépenses d'investissement hors opérations :

TRAVAUX :

Maison pour tous : fin des travaux en janvier 2021 + équipements

Siège administratif : indemnités à l'architecte (pour fin de mission en raison de l'arrêt du projet)+ travaux divers légers

Cinéma : travaux de couverture + travaux sur le réseau d'eaux pluviales

Police : AMO pour extension de la vidéo-protection

Réhabilitation de la Crèche à Sully s/ Loire - 2ème phase : travaux en 2021

Tourisme : solde des factures pour les travaux des abords sur l'ancien pont SNCF

ADAP : travaux de mise en conformité en 2021 (sites concernés : médiathèque de St Benoit/Loire, médiathèque et école de musique de Bray St Aignan, sanitaires de la ZA des Gabillons à Dampierre en Burly, Musée du cirque à Dampierre en Burly, Oratoire et Office de tourisme de Germigny des Prés)

Développement économique : réfection de la voirie de la ZA de Pillardière à Sully sur Loire, achat de terrains dans la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire

ALSH de St Benoit sur Loire et multiaccueil de Sully sur Loire : frais d'études pour travaux de rénovation

Transformation d'un local en dépôt des Services techniques à la ZA de la Jouanne : gerbeur, rayonnages et équipements.

Autres Dépenses d'investissement (hors travaux) :

Déchetterie : acquisition d'un terrain à Sully pour la future déchetterie + frais

Police : véhicule

Animation Jeunesse : mini-bus en remplacement du mini-bus existant

Rivières : poursuite des travaux dans le cadre du CTMA 2017-2021

Ecole de musique : logiciel de gestion des inscriptions + instruments

Médiathèques : agencements divers

Urbanisme : logiciel dématérialisation et intégration des PLU

PLUi : frais d'AMO

Maintien des crédits fonds de concours aux communes

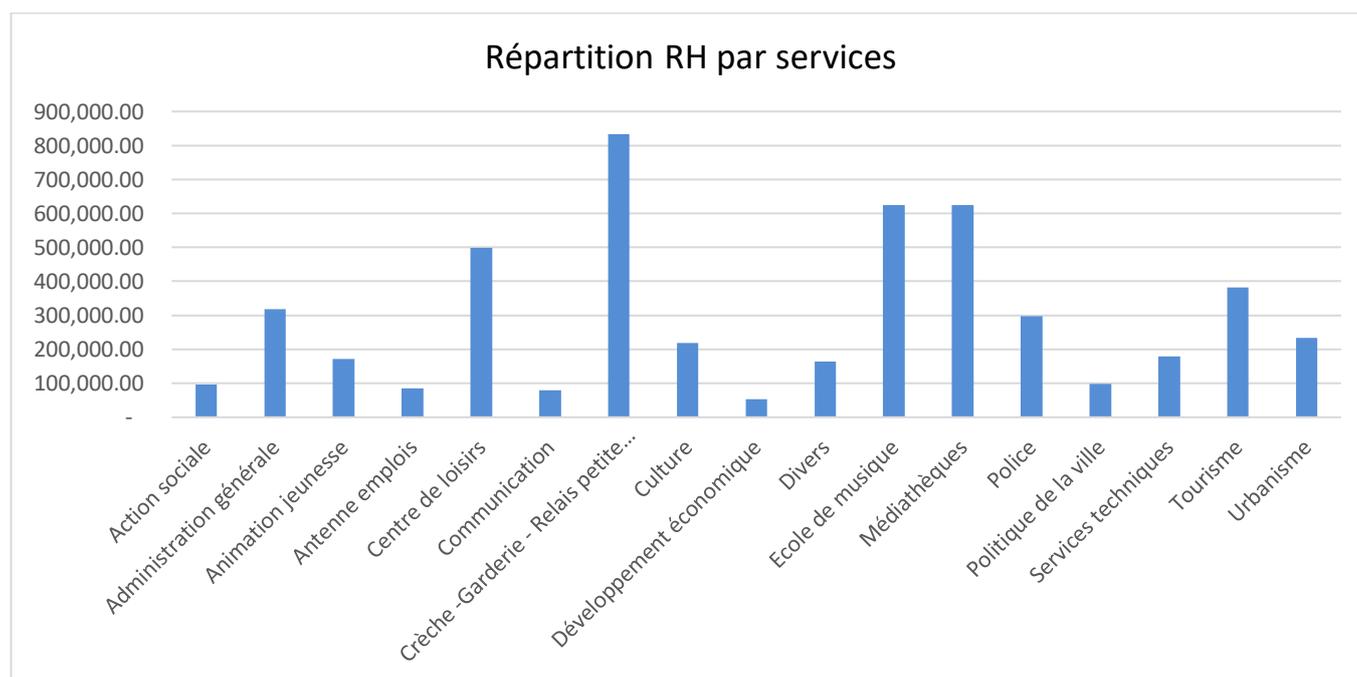
Subventions d'équipements (autres) : aides aux TPE, aides directes aux entreprises, aides dans le cadre de l'OPAH

D – Structure des effectifs⁷

La Communauté de communes du Val de Sully emploie des agents publics pour assurer ses missions de service public qui se répartissent comme suit :

Statut	2018	2019	Répartition 2019	2020	Répartition 2020
Fonctionnaires titulaires/stagiaires	81	96	65,31	98	61,64
Agents en CDI	16	14	9,52	14	8,80
Agents en CDD sur un emploi permanent	13	15	10,21	20	12,58
Agents en CDD sur un emploi non permanent	14	7	4,76	9	5,66
Agents en contrats aidés	2	1	0,68	2	1,26
Agents mis à disposition	17	14	9,52	16	10,06
Total	143	147	100%	159	100%

NB : 8 agents sont en disponibilité



⁷ Tableau des effectifs au 31/12/2020 en annexe

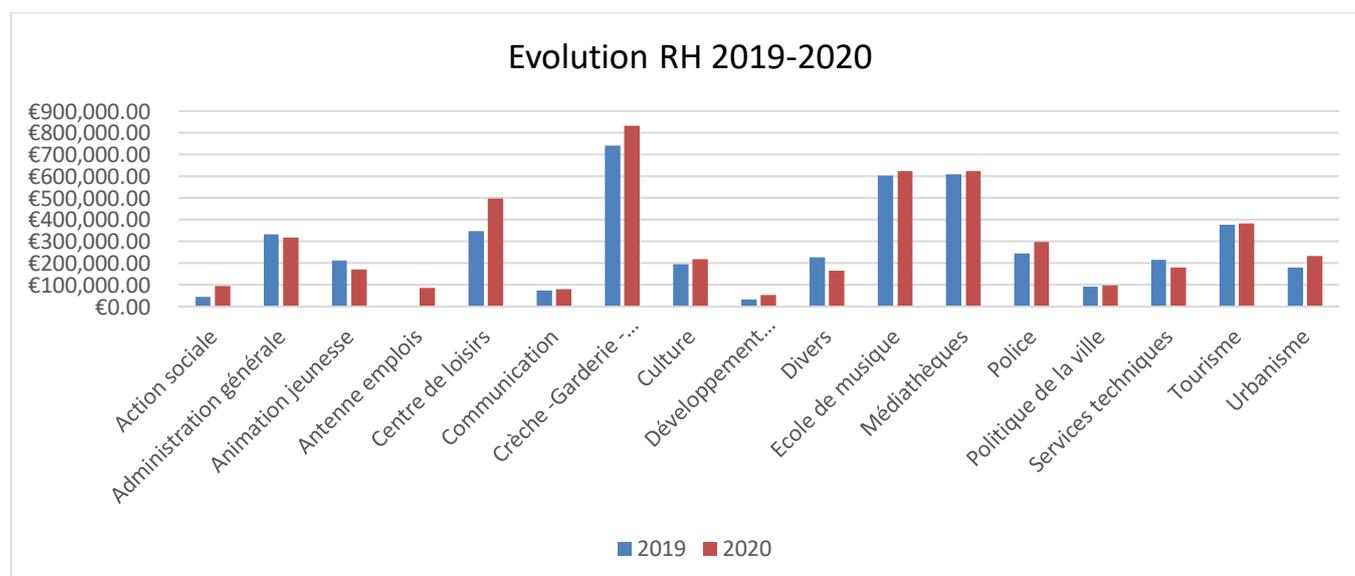
La structure détaillée (base 2019 et 2020) selon la filière est la suivante :

Filière	Fonctionnaire		CDI		CDD permanent		CDD non permanent		Contrats aidés		Agents mis à disposition		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Administrative	27	25	3	3	5	3	2	1	0	1	0	0	37	33
Culturelle	30	29	7	8	6	8	2	0	0	0	0	0	45	45
Technique	12	14	0	0	1	3	2	4	1	1	6	6	22	28
Police	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
Sanitaire et sociale	2	2	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	4	4
Médico-sociale	6	7	1	1	2	5	0	1	0	0	0	0	9	14
Sportive	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animation	12	14	2	1	0	0	1	3	0	0	8	10	23	28
Total	96	98	14	14	15	20	7	9	1	2	14	16	147	159

S'agissant des agents de droit privé, la répartition s'effectue de la manière suivante :

Agent de droit privé	2019	2020
Parcours emploi compétence	1	2
CDI	14	14
Total	15	16

Evolution des dépenses de personnel



Répartition par fonction	012- Charges de personnel		Ecart n/n-1	Ecart n/n-1	013- Atténuations de charges		Ecart n/n-1	Différence 012 - 013		Ecart n/n-1
	2019	2020			2019	2020		2019	2020	
	01-Opérations non ventilables	225 166	164 719							
020 – Administration générale	334 405	314 963			18 831	8 731				
021- Assemblée locale	310	0								
023-Information, communication, publicité	73 589	79 167								
112- Police municipale	243 481	296 908								
311- Expression musicale	602 527	624 064			1 609	8 112				
321- Bibliothèques et médiathèques	610 696	621 980			19 214	11 812				
33- Action culturelle	195 269	219 387			73					
421- Centres de loisirs	347 818	410 689			664					
520- Services communs	91 406	172 476			479					
522- Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	213 639	155 831			162	2 370				
524- Autres services	40 296	85 240								
61- Services en faveur des personnes âgées	5 034	9 618			131	201				
64- Crèches et garderies	742 444	817 143			13 941	24 596				
810- Services techniques, urbanisme, travaux	346 325	383 531			2 536					
811- Eau et assainissement	0	0								
831- Aménagement des eaux	48 094	17 804				575				
90 – Interventions économiques	37 762	52 321								
95- Aides au tourisme	377 074	381 917			362 551	381 917				
Total	4 535 335	4 807 758	272 423	6,01	398 119	440 881	42 762	4 137 216	4 366 877	5,55

En 2021, il est envisagé de pourvoir les postes suivants :

Services	Temps de travail hebdomadaire	Poste	COUT ANNUEL en €	Observations
Moyens généraux	35 h	Adjoint administratif	20 953	Pôle secrétariat
Maison pour Tous	35 h	Adulte relais	31 858	Aide de l'Etat : 19 500 €
Multi-accueil	35 h	Auxiliaire Puériculture	25 176	
	17h30	Adjoint technique	14 951	

En 2021, compte tenu des recrutements envisagés, et des avancements d'échelon à intervenir, les charges de personnel devraient s'élever, hors opérations ventilables, à 4.677.449 €, soit une augmentation de 0,74%.

S'agissant des avancements de grade et de la promotion interne, ils seront subordonnés au besoin de la collectivité et à sa capacité financière.

Le nombre d'emplois pourvus fin 2021 devrait atteindre 117,18 ETP.

E – Structure de la dette

Néant

Complément au RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES - RECETTES :

Sens	Section	Chapitre	Ordonnancé 2019	Ordonnancé 2020 + Charges rattachées	Evolution en %
D	F	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	484 853,24	482 544,16	-0,48%
		011 - Charges à caractère général	116 953,12	87 199,00	-25,44%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	356 398,19	381 917,00	7,16%
		65 - Autres charges de gestion courante	4 130,00	3 000,00	-27,36%
		042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	7 371,93	10 428,16	41,46%
		DF réelles	477 481,31	472 116,00	-1,12%

Sens	Section	Chapitre	Ordonnancé 2019	Ordonnancé 2020 + Produits rattachés	Evolution en %
R	F	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	530 789,42	585 437,99	10,30%
		002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	25 671,39	45 694,40	78,00%
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 842,49	26 341,27	-11,73%
		73 - Impôts et taxes	38 875,37	84 636,74	117,71%
		74 - Dotations, subventions et participations	428 930,08	428 679,60	-0,06%
		75 - Autres produits de gestion courante	7 470,09	85,98	-98,85%
		77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	
		RF réelles	505 118,03	539 743,59	6,85%

- Diminution des charges à caractère général (Chap 011) en lien avec la fermeture des bureaux en raison de la crise sanitaire.
- Evolution des charges de personnel (Chap 012) suite au recrutement d'un saisonnier et d'un guide conférencier supplémentaires.
- Diminution des produits des services (Chap 70) avec une baisse des ventes en boutique et des recettes des visites guidées en raison de la crise sanitaire.
- Augmentation du montant de la taxe de séjour perçue grâce à un meilleur recouvrement des recettes.
- Stagnation de la subvention d'équilibre du budget général (Chap 74) afin d'équilibrer les prévisions budgétaires 2020.

INVESTISSEMENT :**DÉPENSES - RECETTES :**

Sens	Section	Chapitre	Ordonnancé 2019	Ordonnancé 2020 + Charges rattachées	Evolution en %
D	I	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 712,24	6 859,98	-21,26%
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	241,78	
		20 - Immobilisations incorporelles	3 060,00	0,00	-100 %
		21 - Immobilisations corporelles	5 652,24	6 618,20	17,09%
		DI réelles	8 712,24	6 618,20	-24,04%

Sens	Section	Chapitre	Ordonnancé 2019	Ordonnancé 2020 + Produits rattachés	Evolution en %
R	I	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 470,46	10 669,94	25,97 %
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 098,53	0,00	-100 %
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	241,78	
		040 - Opération d'ordre entre sections	7 371,93	10 428,16	41,46%
		RI réelles	0,00	241,78	

- Peu d'investissements en 2020 : renouvellement d'ordinateurs, achats des 2 écrans de diffusion d'informations pour les sites de Germigny et de Saint Benoit sur Loire.
- Aucune recette

Résultats 2020 :

	Reports de l'exercice 2019	Résultats de l'exercice 2020	Résultats cumulés 2020
INVESTISSEMENT	- 241,78 €	4 051,74 €	3 809,96 €
FONCTIONNEMENT	45 694,40 €	57 199,43 €	102 893,83 €
TOTAL	45 452,62 €	61 251,17 €	106 703,79 €

Orientations budgétaires 2021 :

Investissement :

- Investissements en lien avec la Loire à Vélo
- Aménagement de la tour du château de Sully pour l'accueil estival
- Aménagement de l'exposition permanente de Germigny
- Acquisition d'un logiciel pour créer des circuits de découverte du territoire

Fonctionnement :

- Frais pour promouvoir le territoire dans un magazine vendu en kiosque.
- Frais pour sponsoriser des posts sur facebook
- Le versement de la compensation du budget principal vers le budget de l'OTI tiendra compte de l'excédent du budget de l'OTI.

ANNEXES :

- La LPFP pour les années 2018-2022

- Tableau des dépenses de fonctionnement par fonction 2020
- Tableau des dépenses d'investissement par fonction 2020
- Tableau des recettes de fonctionnement par fonction 2020
- Tableau des recettes d'investissement par fonction 2020

- Définition des ratios financiers

- Fiscalité 2019 et 2020

- Tableau des effectifs au 31/12/2020

La LPFP pour les années 2018-2022

Le PLPFP (Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques) fixe pour la période 2018-2022 les objectifs d'évolution des finances publiques (Etat, sécurité sociale et collectivités locales). Les textes les plus avancés examinés à l'Assemblée nationale et au Sénat dans le cadre d'une procédure accélérée fixent pour la période 2018-2022 les objectifs d'évolution des finances publiques visant à contenir le déficit public pour l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales.

Déposé à l'Assemblée nationale par le Gouvernement le 27 septembre 2017, le texte définitif a été adopté par le parlement le 21 décembre 2017.

Parmi les dispositions du projet de loi, figurent notamment :

- la mise en place de deux objectifs en matière de finances locales et une procédure de contractualisation avec les 300 collectivités ou groupements les plus importants ;
- pour la période 2018-2022 le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- l'instauration d'un instrument de pilotage des dépenses fiscales destiné à contenir leur montant total en examinant chaque année la part des dépenses fiscales de l'Etat dans ses recettes fiscales. Un même type d'outil est prévu concernant les niches sociales ;
- l'interdiction pour l'Etat et les organismes divers d'administration centrale (ODAC) de recourir au crédit-bail immobilier ;
- l'introduction d'une nouvelle règle prudentielle qui doit permettre d'améliorer la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales.

Concernant les collectivités il est prévu que leur participation au redressement des comptes publics, à compter de 2018, ne se traduise plus par une baisse forfaitaire de la DGF mais par un «engagement d'économies» des collectivités à hauteur de 13 milliards d'euros. La diminution de la DGF est donc remplacée par une norme d'encadrement de la dépense locale qui fera l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et les collectivités.

Les principales mesures envisagées sont les suivantes :

- la fixation d'une norme d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités de + 1,2 % par an sur la période 2018-2022. Cette norme définie au niveau national (ODEDEL) sera déclinée collectivité par collectivité (pour les plus importantes) dans un cadre contractuel. Elle doit permettre de réduire le rythme de progression des dépenses de fonctionnement des collectivités à hauteur de 13 milliards sur la période, soit un effort de 2,6 milliards d'euros par an par rapport au scénario dit « tendanciel » ;
- la mise en place d'un nouveau ratio d'endettement obligatoire (encours de dette sur épargne brute exprimé en année) s'imposant aux collectivités

A priori, la collectivité ne serait pas à son échelle impactée par cette mesure mais il convient de rester attentif à ce mécanisme qui pourrait se traduire par des mesures comparables à l'échelle de collectivités moins importantes.

L'enveloppe de DGF

Les dotations de compensations fiscales des collectivités locales sont mises à contribution pour financer les dotations de péréquation communales dans le contexte d'une enveloppe de DGF à niveau constant (enveloppe

fermée). La nouveauté du PLF pour 2018, la DCRTP⁸ des collectivités du bloc communal est introduite dans les variables d'ajustement de la DGF. Le PLF prévoit une ponction à hauteur de 240 millions d'euros, soit une baisse de - 8 %.

Cette situation n'est pas définitive et les discussions parlementaires sont encore en cours.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Au lendemain de la réforme de la taxe professionnelle en 2009, deux dotations ont été mises en place afin d'assurer la neutralité de la réforme fiscale :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (*DCRTP*), financée par des prélèvements sur recettes de l'Etat d'un montant de 3,368 milliards d'euros, d'une part ;
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (*FNGIR*), alimenté par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes » de la réforme pour être ensuite répartis entre les collectivités « perdantes » d'un montant de 4,066 milliards d'euros, d'autre part.

Dotations destinées à compenser les pertes générées par la disparition de la TP, la DCRTP est allée vers des collectivités qui disposaient, préalablement à la réforme, d'un niveau de fiscalité économique important. Toutefois, cette compensation a été gelée dans le temps. Les collectivités bénéficiaires ont ainsi perdu, au fil des années, la dynamique d'assiette sur une fraction parfois très significative de leur fiscalité économique.

Au moment de la réforme de la TP, du fait de son mode de calcul visant principalement les établissements industriels (en 2009 l'assiette de la TP reposait sur les immobilisations et le foncier), il y avait de très fortes concentrations de sa répartition au niveau national générant des disparités. Il y a ainsi des niveaux de DCRTP importants au sein des principaux sites industriels encore actifs dans les années 2010, mais également au niveau des métropoles et grandes agglomérations dont le tissu économique comportait une part importante d'activités productives. En 2016, 14 territoires, sur les 464 bénéficiaires, concentraient près de la moitié la DCRTP versée aux collectivités.

La ponction que le projet de loi de finances pour 2018 envisage d'exercer sur la DCRTP constitue pour ces territoires une « double peine ».

La promesse de neutralité avait déjà été rompue lors de l'adoption de la loi de finances pour 2017 qui a introduit dans les variables d'ajustement, la DCRTP des régions et des départements. Le scénario se reproduit cette année avec la DCRTP des collectivités du bloc communal, que le PLF prévoit de baisser de - 8 %, soit une ponction à hauteur de 20 % de l'enveloppe de DCRTP consacrée aux communes et aux intercommunalités.

⁸ La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DCRTP représente pour les collectivités qui en bénéficient une compensation liée à leur perte de ressources, suite à la réforme taxe professionnelle.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2020 :

CHAPITRE	FONCTION	COMPTE	ORDONNANCÉ
			2020
011	CHARGES A	CARACTERE GENERAL	2 268 959,11 €
	01	Opérations non ventilables	3 320,31 €
		6226 Honoraires	2 800,00 €
		627 Services bancaires et assimilés	520,31 €
	020	Administration générale de la collectivité	279 660,30 €
		60611 Eau et Assainissement	613,32 €
		606121 Electricité	15 192,96 €
		606122 Gaz	9 054,70 €
		60622 Carburants	572,86 €
		60623 Alimentation	959,15 €
		60631 Fournitures d'entretien	9 040,30 €
		60632 Fournitures de petit équipement	390,32 €
		6064 Fournitures administratives	12 868,10 €
		6068 Autres matières et fournitures	38 544,58 €
		611 Contrats de prestations de services	12 635,45 €
		6135 Locations mobilières	23 331,59 €
		61521 Terrains	3 715,20 €
		615221 Entretien Bâtiments publics	1 660,55 €
		61551 Entretien Matériel roulant	347,16 €
		6156 Maintenance	59 091,36 €
		6161 Assurance multirisques	10 244,98 €
		6168 Autres assurances	5 190,85 €
		6182 Documentation générale et technique	7 409,48 €
		6184 Versements à des organismes de formation	3 740,00 €
		6226 Honoraires	7 334,04 €
		6228 Divers	1 424,64 €

6231 Annonces et Insertions	864,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	654,00 €
6237 Publications	1 728,00 €
6238 Divers	204,19 €
6247 Transports collectifs	15,00 €
6251 Voyages et déplacements	81,57 €
6257 Réceptions	1 692,37 €
6261 Frais d'affranchissement	3 645,05 €
6262 Frais de télécommunications	12 532,52 €
627 Services bancaires et assimilés	2 758,33 €
6281 Concours divers	7 658,60 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	17 251,40 €
6284 Redevances pour services rendus	604,38 €
62875 Remboursement de frais aux communes membres du GFP	5 481,30 €
63512 Taxes Foncières	28,00 €
637 Autres impôts	1 100,00 €
021 Assemblée locale	3 604,54 €
6068 Autres matières et fournitures	64,80 €
6232 Fêtes et cérémonies	714,91 €
6251 Voyages et déplacements	2 824,83 €
023 Information, communication, publicité	20 269,79 €
60622 Carburants	44,96 €
611 Contrats de prestations de services	2 597,50 €
6182 Documentation générale et technique	298,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	30,00 €
6231 Annonces et Insertions	4 000,00 €
6237 Publications	12 818,40 €
6251 Voyages et déplacements	92,13 €

6262 Frais de télécommunications	388,80 €
024 Fêtes et cérémonies	6 712,53 €
6232 Fêtes et cérémonies	4 912,53 €
6257 Réceptions	1 800,00 €
112 Police, sécurité, justice	104 356,62 €
60611 Eau et Assainissement	43,83 €
606121 Electricité	172,24 €
606122 Gaz	2 548,06 €
60622 Carburants	3 980,70 €
60631 Fournitures d'entretien	25,14 €
60632 Fournitures de petit équipement	1 222,18 €
60636 Vêtements de travail	2 965,63 €
6064 Fournitures administratives	24,07 €
6068 Autres matières et fournitures	2 732,25 €
611 Contrats de prestations de services	460,42 €
6132 Locations immobilières	14 964,60 €
6135 Locations mobilières	475,20 €
61521 Terrains	1 134,00 €
615221 Entretien Bâtiments publics	185,22 €
61551 Entretien Matériel roulant	2 494,02 €
6156 Maintenance	44 319,43 €
6168 Autres assurances	1 088,20 €
6182 Documentation générale et technique	466,35 €
6184 Versements à des organismes de formation	1 290,00 €
6238 Divers	132,18 €
6241 Transports de biens	3 900,00 €
6251 Voyages et déplacements	684,47 €
6261 Frais d'affranchissement	110,19 €
6262 Frais de télécommunications	18 090,74 €

63512 Taxes Foncières	847,50 €
252 Transports scolaires	1 858,07 €
6161 Assurance multirisques	358,00 €
6251 Voyages et déplacements	1 110,00 €
6261 Frais d'affranchissement	1,27 €
6262 Frais de télécommunications	388,80 €
311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	71 868,37 €
606121 Electricité	4 065,20 €
606122 Gaz	2 769,35 €
60622 Carburants	201,28 €
60631 Fournitures d'entretien	93,78 €
60632 Fournitures de petit équipement	1 129,54 €
6068 Autres matières et fournitures	205,67 €
611 Contrats de prestations de services	949,27 €
6132 Locations immobilières	5 530,58 €
6135 Locations mobilières	1 786,42 €
61521 Terrains	2 115,00 €
615221 Entretien Bâtiments publics	1 428,42 €
61551 Entretien Matériel roulant	671,53 €
6156 Maintenance	4 150,15 €
6168 Autres assurances	217,64 €
6226 Honoraires	24 333,55 €
6232 Fêtes et cérémonies	76,23 €
6251 Voyages et déplacements	744,37 €
6257 Réceptions	1 210,51 €
6261 Frais d'affranchissement	387,73 €
6262 Frais de télécommunications	474,84 €
6281 Concours divers	360,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	7 132,82 €

6284	Redevances pour services rendus	198,15 €
62875	Remboursement de frais aux communes membres du GFP	9 709,62 €
637	Autres impôts	1 926,72 €
321	Bibliothèques et Médiathèques	190 660,58 €
60611	Eau et Assainissement	806,66 €
606121	Electricité	11 656,47 €
606122	Gaz	3 664,81 €
60622	Carburants	1 312,18 €
60623	Alimentation	73,76 €
60631	Fournitures d'entretien	531,42 €
60632	Fournitures de petit équipement	310,97 €
60651	Abonnements magazines	4 860,94 €
60652	Livres	55 853,61 €
60653	Documents sonores et vidéos	8 913,21 €
60654	Jeux	574,39 €
6068	Autres matières et fournitures	8 943,36 €
611	Contrats de prestations de services	2 716,98 €
6135	Locations mobilières	2 836,00 €
61521	Terrains	3 195,00 €
615221	Entretien Bâtiments publics	11 475,49 €
61551	Entretien Matériel roulant	1 529,18 €
6156	Maintenance	12 306,84 €
6168	Autres assurances	435,28 €
6182	Documentation générale et technique	1 178,77 €
6226	Honoraires	6 820,55 €
6237	Publications	787,20 €
6248	Divers	912,00 €
6251	Voyages et déplacements	2 345,45 €

6257 Réceptions	1 194,18 €
6261 Frais d'affranchissement	575,99 €
6262 Frais de télécommunications	10 030,49 €
6281 Concours divers	80,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	14 951,07 €
6284 Redevances pour services rendus	198,15 €
62875 Remboursement de frais aux communes membres du GFP	17 161,45 €
637 Autres impôts	2 428,73 €
33 Action culturelle	129 062,12 €
60611 Eau et Assainissement	350,10 €
606121 Electricité	2 869,07 €
606122 Gaz	4 282,68 €
60622 Carburants	1 207,78 €
60623 Alimentation	59,02 €
60631 Fournitures d'entretien	96,52 €
6064 Fournitures administratives	108,92 €
6068 Autres matières et fournitures	1 253,51 €
611 Contrats de prestations de services	1 546,60 €
6135 Locations mobilières	14 138,89 €
61521 Terrains	1 152,00 €
615221 Entretien Bâtiments publics	6 142,82 €
615228 Entretien autres bâtiments	1 665,65 €
615232 Entretien réseaux	420,75 €
61551 Entretien Matériel roulant	110,46 €
6156 Maintenance	8 099,39 €
6168 Autres assurances	217,64 €
6182 Documentation générale et technique	380,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	16,00 €

6188 Autres frais divers	25,00 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	140,00 €
6226 Honoraires	57 724,95 €
6231 Annonces et Insertions	2 249,28 €
6237 Publications	1 240,82 €
6247 Transports collectifs	2 077,00 €
6251 Voyages et déplacements	645,89 €
6257 Réceptions	3 866,38 €
6261 Frais d'affranchissement	759,91 €
6262 Frais de télécommunications	1 563,94 €
627 Services bancaires et assimilés	152,07 €
6281 Concours divers	575,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	2 205,00 €
6284 Redevances pour services rendus	396,30 €
63512 Taxes Foncières	1 148,00 €
637 Autres impôts	10 174,78 €
413 Piscines	569 972,00 €
6042 Achats de prestations de services	560 687,10 €
615221 Entretien Bâtiments publics	2 422,86 €
63512 Taxes Foncières	6 862,04 €
421 Centres de loisirs	184 638,90 €
6042 Achats de prestations de services	60 981,47 €
60611 Eau et Assainissement	798,73 €
606121 Electricité	2 855,54 €
606122 Gaz	13 860,50 €
60622 Carburants	1 490,66 €
60623 Alimentation	8 839,41 €
60631 Fournitures d'entretien	1 495,08 €
60632 Fournitures de petit équipement	624,66 €

6064 Fournitures administratives	1 874,20 €
6068 Autres matières et fournitures	7 278,13 €
611 Contrats de prestations de services	3 833,52 €
6135 Locations mobilières	3 001,00 €
615221 Entretien Bâtiments publics	9 111,55 €
61551 Entretien Matériel roulant	389,25 €
6156 Maintenance	1 430,20 €
6168 Autres assurances	217,64 €
6184 Versements à des organismes de formation	614,16 €
6226 Honoraires	5 433,83 €
6251 Voyages et déplacements	150,91 €
6261 Frais d'affranchissement	192,54 €
6262 Frais de télécommunications	2 934,90 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	9 661,04 €
6284 Redevances pour services rendus	1 218,53 €
62875 Remboursement de frais aux communes membres du GFP	46 028,45 €
63512 Taxes Foncières	323,00 €
520 Services communs	125 837,09 €
60622 Carburants	1 514,91 €
60623 Alimentation	879,49 €
60631 Fournitures d'entretien	218,82 €
6068 Autres matières et fournitures	990,92 €
6132 Locations immobilières	2 512,25 €
6135 Locations mobilières	52 049,98 €
615221 Entretien Bâtiments publics	504,00 €
615228 Entretien autres bâtiments	2 130,48 €
61551 Entretien Matériel roulant	1 467,16 €
6156 Maintenance	4 703,40 €

6162 Assurance dommages-ouvrages	13 558,89 €
6168 Autres assurances	1 088,20 €
6184 Versements à des organismes de formation	689,00 €
6188 Autres frais divers	2 172,00 €
6226 Honoraires	27 527,79 €
6237 Publications	906,00 €
6241 Transports de biens	38,40 €
6247 Transports collectifs	1 889,00 €
6251 Voyages et déplacements	137,69 €
6257 Réceptions	150,74 €
6261 Frais d'affranchissement	131,62 €
6262 Frais de télécommunications	1 060,24 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	9 485,15 €
637 Autres impôts	30,96 €
522 Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence	43 319,97 €
60622 Carburants	2 173,84 €
60623 Alimentation	2 023,69 €
60631 Fournitures d'entretien	2,84 €
60632 Fournitures de petit équipement	217,99 €
6068 Autres matières et fournitures	2 047,24 €
6135 Locations mobilières	8 897,40 €
61551 Entretien Matériel roulant	1 349,13 €
6168 Autres assurances	652,92 €
6184 Versements à des organismes de formation	1 175,27 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	69,04 €
6226 Honoraires	16 662,40 €
6247 Transports collectifs	5 275,00 €
6251 Voyages et déplacements	1 452,57 €
6257 Réceptions	189,80 €

6261 Frais d'affranchissement	3,80 €
6262 Frais de télécommunications	1 037,04 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	90,00 €
524 Autres services	152 083,27 €
60611 Eau et Assainissement	2 020,94 €
606121 Electricité	24 941,71 €
60623 Alimentation	100,25 €
60631 Fournitures d'entretien	31,26 €
60632 Fournitures de petit équipement	146,27 €
6064 Fournitures administratives	83,57 €
6068 Autres matières et fournitures	78,81 €
611 Contrats de prestations de services	111 470,22 €
6135 Locations mobilières	631,20 €
615228 Entretien autres bâtiments	3 377,25 €
6156 Maintenance	70,71 €
6168 Autres assurances	217,64 €
6182 Documentation générale et technique	586,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	150,00 €
6226 Honoraires	387,72 €
6237 Publications	864,00 €
6257 Réceptions	309,65 €
6261 Frais d'affranchissement	181,76 €
6262 Frais de télécommunications	2 922,06 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	1 620,30 €
6284 Redevances pour services rendus	1 819,95 €
6288 Autres services extérieurs	72,00 €
61 Service en faveur des personnes âgées	12 076,61 €
60622 Carburants	1 276,83 €
6135 Locations mobilières	10 569,38 €

6262 Frais de télécommunications	230,40 €
64 Crèches et garderies	96 078,60 €
6042 Achats de prestations de services	5 387,52 €
60611 Eau et Assainissement	2 164,54 €
606121 Electricité	5 096,84 €
606122 Gaz	5 023,76 €
60622 Carburants	244,06 €
60623 Alimentation	14 585,58 €
60631 Fournitures d'entretien	7 844,48 €
60636 Vêtements de travail	1 338,24 €
6064 Fournitures administratives	965,41 €
6068 Autres matières et fournitures	9 234,72 €
611 Contrats de prestations de services	2 652,66 €
61521 Terrains	5 892,00 €
615221 Entretien Bâtiments publics	3 029,34 €
61551 Entretien Matériel roulant	244,90 €
61558 Entretien autres biens mobiliers	1 214,94 €
6156 Maintenance	6 243,81 €
6184 Versements à des organismes de formation	72,00 €
6226 Honoraires	5 970,82 €
6238 Divers	2 219,32 €
6251 Voyages et déplacements	304,57 €
6262 Frais de télécommunications	2 436,99 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	5 091,87 €
6284 Redevances pour services rendus	3 960,74 €
62875 Remboursement de frais aux communes membres du GFP	4 859,49 €
70 Services communs	1 080,00 €
6231 Annonces et Insertions	1 080,00 €

810 Services communs	58 132,78 €
606121 Electricité	381,02 €
60622 Carburants	4 504,10 €
60631 Fournitures d'entretien	996,17 €
60632 Fournitures de petit équipement	156,00 €
60636 Vêtements de travail	3 115,40 €
6064 Fournitures administratives	2 800,22 €
6068 Autres matières et fournitures	2 358,61 €
6135 Locations mobilières	3 643,20 €
61551 Entretien Matériel roulant	3 834,26 €
6156 Maintenance	20 986,45 €
6168 Autres assurances	870,56 €
6182 Documentation générale et technique	1 057,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	1 530,00 €
6251 Voyages et déplacements	197,66 €
6257 Réceptions	152,31 €
6261 Frais d'affranchissement	9 474,49 €
6262 Frais de télécommunications	2 075,33 €
822 Voirie communale et routes	15 721,20 €
615231 Entretien voiries	15 721,20 €
831 Aménagement des eaux	25 940,07 €
60621 Combustibles	104,89 €
60622 Carburants	150,15 €
60632 Fournitures de petit équipement	205,95 €
6068 Autres matières et fournitures	81,97 €
611 Contrats de prestations de services	3 650,40 €
61524 Entretien Bois et Forêts	20 231,00 €
61551 Entretien Matériel roulant	956,55 €
6168 Autres assurances	217,64 €

6261 Frais d'affranchissement	69,78 €
6262 Frais de télécommunications	271,74 €
833 Préservation du milieu naturel	39 488,92 €
61521 Terrains	5 572,80 €
62875 Remboursement de frais aux communes membres du GFP	33 916,12 €
90 Interventions économiques	40 373,55 €
60611 Eau et Assainissement	221,28 €
606121 Electricité	4 088,99 €
60622 Carburants	421,95 €
6068 Autres matières et fournitures	6,00 €
611 Contrats de prestations de services	1 630,85 €
61521 Terrains	5 907,00 €
615221 Entretien Bâtiments publics	2 746,97 €
61551 Entretien Matériel roulant	78,00 €
617 Etudes et recherches	1 200,00 €
6226 Honoraires	5 144,71 €
6251 Voyages et déplacements	374,30 €
6257 Réceptions	10,40 €
6261 Frais d'affranchissement	554,80 €
6262 Frais de télécommunications	324,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	370,50 €
62875 Remboursement de frais aux communes membres du GFP	2 923,34 €
63512 Taxes Foncières	11 122,46 €
637 Autres impôts	3 248,00 €
95 Aides au tourisme	92 842,92 €
60611 Eau et Assainissement	45,92 €
606121 Electricité	7 326,08 €

606122 Gaz	2 849,01 €
60622 Carburants	1 087,00 €
60623 Alimentation	49,94 €
60631 Fournitures d'entretien	134,88 €
6068 Autres matières et fournitures	3 398,36 €
611 Contrats de prestations de services	571,40 €
6135 Locations mobilières	2 011,68 €
615221 Entretien Bâtiments publics	1 485,84 €
61551 Entretien Matériel roulant	217,58 €
6156 Maintenance	11 170,35 €
6168 Autres assurances	389,73 €
6182 Documentation générale et technique	1 567,55 €
6226 Honoraires	39 375,47 €
6236 Catalogues et imprimés	2 820,00 €
6237 Publications	8 519,63 €
6238 Divers	60,00 €
6241 Transports de biens	1 044,00 €
6251 Voyages et déplacements	138,20 €
6257 Réceptions	139,20 €
6261 Frais d'affranchissement	330,61 €
6262 Frais de télécommunications	1 859,19 €
6281 Concours divers	200,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	5 940,89 €
6284 Redevances pour services rendus	110,41 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 007 605,69 €
01 Opérations non ventilables	167 396,00 €
64168 Autres emplois d'insertion	17 626,91 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	120 601,42 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	29 167,67 €

020 Administration générale de la collectivité	317 626,61 €
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	2 664,39 €
6332 Cotisations versées au FNAL	877,74 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	3 531,81 €
64111 Rémunération principale	147 680,45 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	8 961,72 €
64118 Autres indemnités	45 724,83 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	24 698,58 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	30 712,57 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	48 582,70 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	996,95 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	1 115,03 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	590,72 €
6488 Autres charges	1 489,12 €
021 Assemblée locale	31 227,65 €
6332 Cotisations versées au FNAL	494,32 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	29 396,14 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	1 337,19 €
023 Information, communication, publicité	79 166,96 €
6332 Cotisations versées au FNAL	213,41 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	853,66 €
64111 Rémunération principale	42 692,14 €
64118 Autres indemnités	15 046,77 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	6 587,40 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	13 482,77 €

6455 Cotisations pour assurance du personnel	120,00 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	170,81 €
112 Police, sécurité, justice	296 907,74 €
6332 Cotisations versées au FNAL	763,55 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	3 054,06 €
64111 Rémunération principale	151 472,14 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 502,76 €
64118 Autres indemnités	65 668,20 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	801,12 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	23 565,33 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	48 331,96 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	1 140,00 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	608,62 €
311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	624 063,93 €
6332 Cotisations versées au FNAL	2 028,29 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	8 010,97 €
64111 Rémunération principale	257 790,60 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 956,05 €
64118 Autres indemnités	17 555,59 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	159 884,64 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	88 472,62 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	78 892,64 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	6 256,06 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	1 278,00 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	913,47 €

6475 Médecine du travail, pharmacie	25,00 €
321 Bibliothèques et Médiathèques	624 307,85 €
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	2 328,12 €
6332 Cotisations versées au FNAL	1 916,88 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	7 629,86 €
64111 Rémunération principale	355 707,93 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	14 416,80 €
64118 Autres indemnités	49 423,71 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	13 118,80 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	62 519,01 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	112 940,70 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	528,50 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	2 365,01 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	1 387,53 €
6475 Médecine du travail, pharmacie	25,00 €
33 Action culturelle	219 386,96 €
6218 Autre personnel extérieur	397,32 €
6332 Cotisations versées au FNAL	688,72 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	2 756,92 €
64111 Rémunération principale	49 449,52 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 408,17 €
64118 Autres indemnités	20 064,94 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	87 139,32 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	34 061,74 €

6453 Cotisations aux caisses de retraite	19 700,43 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	3 522,42 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	197,46 €
421 Centres de loisirs	513 574,65 €
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	102 885,37 €
6332 Cotisations versées au FNAL	974,18 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	3 693,99 €
64111 Rémunération principale	139 215,57 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 152,71 €
64118 Autres indemnités	24 205,94 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	142 076,60 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	39 683,99 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	48 953,66 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	5 775,58 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	441,76 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	515,30 €
520 Services communs	172 476,58 €
6332 Cotisations versées au FNAL	521,17 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	1 755,44 €
64111 Rémunération principale	59 961,45 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	6 742,98 €
64118 Autres indemnités	21 630,46 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	18 314,63 €
64162 Emplois d'avenir	3 737,14 €

64168 Autres emplois d'insertion	18 685,70 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	16 772,93 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	21 782,46 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	1 647,36 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	684,99 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	239,87 €
522 Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence	172 376,37 €
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	16 545,91 €
6332 Cotisations versées au FNAL	484,91 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	1 963,45 €
64111 Rémunération principale	64 525,85 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 623,25 €
64118 Autres indemnités	7 349,04 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	36 367,41 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	19 730,99 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	21 712,23 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	1 415,15 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	400,00 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	258,18 €
524 Autres services	85 240,70 €
6332 Cotisations versées au FNAL	286,87 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	1 101,16 €
64111 Rémunération principale	18 954,29 €
64118 Autres indemnités	3 165,95 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	35 751,58 €

64168 Autres emplois d'insertion	2 668,33 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	13 746,76 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	7 596,43 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	1 556,01 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	299,99 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	75,83 €
6475 Médecine du travail, pharmacie	37,50 €
61 Service en faveur des personnes âgées	22 736,64 €
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	13 118,00 €
6332 Cotisations versées au FNAL	34,67 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	99,92 €
64111 Rémunération principale	6 537,35 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	25,19 €
64118 Autres indemnités	539,02 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	2 092,19 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	290,30 €
64 Crèches et garderies	833 730,04 €
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	16 527,37 €
6332 Cotisations versées au FNAL	2 548,02 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	10 024,58 €
64111 Rémunération principale	352 741,74 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4 496,29 €
64118 Autres indemnités	51 255,31 €

64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	164 671,98 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	102 707,96 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	117 975,31 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	6 658,48 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	2 109,01 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	1 410,99 €
6475 Médecine du travail, pharmacie	603,00 €
810 Services communs	383 531,64 €
6332 Cotisations versées au FNAL	1 082,11 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	4 351,08 €
64111 Rémunération principale	215 015,02 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	7 326,49 €
64118 Autres indemnités	48 919,08 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	33 393,69 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	68 094,67 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	1 439,99 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	860,11 €
6488 Autres charges	3 049,40 €
831 Aménagement des eaux	17 804,56 €
6332 Cotisations versées au FNAL	52,95 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	199,21 €
64111 Rémunération principale	10 590,24 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4,58 €
64118 Autres indemnités	1 872,86 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	1 634,08 €

6453 Cotisations aux caisses de retraite	3 328,26 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	80,00 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	42,38 €
833 Préservation du milieu naturel	10 642,00 €
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	10 642,00 €
90 Interventions économiques	52 599,80 €
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	278,36 €
6332 Cotisations versées au FNAL	185,72 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	739,34 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	37 013,42 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	11 199,41 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	1 559,65 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	1 503,90 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	120,00 €
95 Aides au tourisme	382 809,01 €
6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP	892,01 €
6332 Cotisations versées au FNAL	1 285,17 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	5 167,93 €
64111 Rémunération principale	75 803,26 €
64112 NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	3 443,40 €
64118 Autres indemnités	11 415,48 €
64131 Rémunérations - Personnel non titulaire	178 597,44 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	66 002,99 €

6453 Cotisations aux caisses de retraite	32 055,68 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	7 242,96 €
6455 Cotisations pour assurance du personnel	600,00 €
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	302,69 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 061 907,64 €
01 Opérations non ventilables	13 784 197,13 €
739211 Attributions de compensations	3 716 217,13 €
739212 Dotation de solidarité communautaire	200 000,00 €
739221 FNGIR	7 713 014,00 €
739223 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	2 154 966,00 €
812 Collecte et traitement des ordures ménagères	277 710,51 €
70619 Reversements sur redevances d'enlèvements des ordures	277 710,51 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 197 528,70 €
01 Opérations non ventilables	2 117 674,70 €
6811 Dotations aux amort. Des immos corporelles et incorporelles	2 117 674,70 €
90 Interventions économiques	79 854,00 €
675 Valeurs comptables des immos cédées	77 100,77 €
6761 Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	2 753,23 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 661 809,29 €
01 Opérations non ventilables	7 686,87 €
65548 Autres contributions	7 680,56 €
65888 Autres	6,31 €
020 Administration générale de la collectivité	101 429,80 €
651 Redevances pour concessions, brevets, licences...	1 200,00 €

65548 Autres contributions	85 894,20 €
657358 Autres groupements	12 032,00 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2 303,60 €
021 Assemblée locale	124 081,60 €
6531 Indemnités	118 199,71 €
6533 Cotisations de retraite	5 644,92 €
65372 Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	236,97 €
113 Pompiers, Incendie et secours	765 375,00 €
6553 Service d'incendie	765 375,00 €
311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	3 000,00 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3 000,00 €
33 Action culturelle	20 614,16 €
651 Redevances pour concessions, brevets, licences...	1 648,89 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	18 965,27 €
421 Centres de loisirs	100,03 €
6542 Créances éteintes	100,03 €
520 Services communs	32 815,42 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	32 800,00 €
65888 Autres	15,42 €
522 Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence	14 535,00 €
65737 Autres établissements publics locaux	14 535,00 €
523 Action en faveur des personnes en difficulté	39 517,00 €

6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	39 517,00 €
812 Collecte et traitement des ordures ménagères	4 583,03 €
6542 Créances éteintes	4 583,03 €
831 Aménagement des eaux	91 329,78 €
65548 Autres contributions	91 329,78 €
90 Interventions économiques	28 062,00 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	28 062,00 €
95 Aides au tourisme	428 679,60 €
657364 Etablissements et services rattachés - a caractère industriel et commercial	428 679,60 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 544,12 €
020 Administration générale de la collectivité	12 240,50 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 240,50 €
321 Bibliothèques et Médiathèques	2 723,10 €
678 Autres charges exceptionnelles	2 723,10 €
33 Action culturelle	3 353,62 €
6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	16,85 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	625,59 €
678 Autres charges exceptionnelles	2 711,18 €
413 Piscines	5 139,31 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 254,31 €
6745 Subventions aux personnes de droit privé	1 885,00 €
421 Centres de loisirs	42,88 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	42,88 €
522 Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence	- €
6748 Autres subventions exceptionnelles	- €
64 Crèches et garderies	122,25 €

6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	79,87 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	42,38 €
812 Collecte et traitement des ordures ménagères	40 726,54 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	40 726,54 €
90 Interventions économiques	195,92 €
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	195,92 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020	25 262 354,55 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2020 :

CHAPITRE	FONCTION	COMPTE	ORDONNANCÉ 2020
013 ATTENUATIONS DE CHARGES			471 443,62 €
	020 Administration générale de la collectivité		13 792,38 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	13 792,38 €
	112 Police, sécurité, justice		11 839,87 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	11 839,87 €
	311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique		11 935,65 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	8 352,73 €
		6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance	3 582,92 €
	321 Bibliothèques et Médiathèques		13 112,64 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	13 112,64 €
	33 Action culturelle		426,96 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	426,96 €
	421 Centres de loisirs		252,11 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	252,11 €
	522 Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence		7 093,58 €

		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	7 093,58 €
	524 Autres services		58,97 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	58,97 €
	61 Services en faveur des personnes âgées		201,10 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	201,10 €
	64 Crèches et garderies		27 673,30 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	27 673,30 €
	810 Services communs		2 564,30 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	2 564,30 €
	831 Aménagement des eaux		575,76 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	575,76 €
	95 Aides au tourisme		381 917,00 €
		6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	381 917,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			318 260,91 €
	01 Opérations non ventilables		318 260,91 €
		777 Quote part des subventions d'investissement transféré au compte de résultat	318 260,91 €
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			327 000,41 €
	311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique		150,00 €
		7062 Redevances et droits des services à caractère culturel	150,00 €
	33 Action culturelle		38 460,93 €
		7062 Redevances et droits des services à caractère culturel	38 460,93 €
	413		17 839,58 €
	Piscines		
		70323 Redevance d'occupation du domaine public	1 727,00 €

		70631 Redevances et droits des services à caractère sportif	16 112,58 €
	421 Centres de loisirs		146 061,08 €
		70632 Redevances et droits des services à caractère de loisirs	146 061,08 €
	522 Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence		4 874,00 €
		70632 Redevances et droits des services à caractère de loisirs	4 874,00 €
	524 Autres services		11 195,90 €
		7066 Redevances et droits des services à caractère social	11 195,90 €
	64 Crèches et garderies		108 418,92 €
		7067 Redevances et droits des services periscolaires et d'enseignement	108 332,42 €
		70878 Remboursement de frais par d'autres redevables	86,50 €
73 IMPOTS ET TAXES			21 188 161,20 €
	01 Opérations non ventilables		21 188 103,20 €
		73111 Taxe foncières et d'habitation	10 966 821,00 €
		73112 CVAE	3 830 002,00 €
		73113 TASCOM	244 871,00 €
		73114 IFER	5 991 261,00 €
		7318 Autres impôts locaux ou assimilés	144 315,00 €
		73211 Attribution de compensation	10 833,20 €
	90 Interventions économiques		58,00 €
		73111 Taxe foncières et d'habitation	58,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			2 303 822,89 €
	01 Opérations non ventilables		292 143,00 €
		74126 Dotation de compensation des groupements de communes	99 010,00 €

		744 FCTVA	2 540,00 €
		74833 Etat - Compensation au titre de la CET	19 872,00 €
		74834 Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	262,00 €
		74835 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	170 459,00 €
	020 Administration générale de la collectivité		1 112 180,34 €
		74126 Dotation de compensation des groupements de communes	1 105 126,00 €
		74718 Autres participations	7 054,34 €
	311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique		8 811,00 €
		7473 Participations Départements	8 811,00 €
	33 Action culturelle		62 101,83 €
		7472 Participations Régions	62 101,83 €
	421 Centres de loisirs		182 043,42 €
		7478 Autres organismes	182 043,42 €
	520 Services communs		79 627,48 €
		74718 Autres participations	68 263,60 €
		7473 Participations Départements	1 000,00 €
		74741 Participations Communes membres du GFP	1 500,00 €
		7478 Autres organismes	8 863,88 €
	522 Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence		46 569,27 €
		74718 Autres participations	13 158,61 €
		7478 Autres organismes	33 410,66 €
	524 Autres services		32 633,35 €
		74718 Autres participations	991,09 €
		7478 Autres organismes	31 642,26 €
	64 Crèches et garderies		429 572,62 €
		7478 Autres organismes	429 572,62 €

	831 Aménagement des eaux	58 140,58 €
	7472 Participations Régions	6 650,00 €
	7473 Participations Départements	9 229,32 €
	7478 Autres organismes	42 261,26 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		218 032,35 €
	01 Opérations non ventilables	8,56 €
	7588 Autres produits divers de gestion courante	8,56 €
	112 Police, sécurité, justice	8 681,34 €
	752 Revenus des immeubles	8 532,90 €
	7588 Autres produits divers de gestion courante	148,44 €
	311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	2 981,94 €
	752 Revenus des immeubles	2 981,94 €
	321 Bibliothèques et Médiathèques	688,37 €
	7588 Autres produits divers de gestion courante	688,37 €
	33 Action culturelle	36,88 €
	7588 Autres produits divers de gestion courante	36,88 €
	413 Piscines	6 000,00 €
	757 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	6 000,00 €
	520 Services communs	14,40 €
	7588 Autres produits divers de gestion courante	14,40 €
	90 Interventions économiques	195 784,78 €
	752 Revenus des immeubles	195 784,78 €
	95 Aides au tourisme	3 836,08 €
	752 Revenus des immeubles	3 836,08 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		98 668,59 €

	112 Police, sécurité, justice	1 059,90 €
	7788 Produits exceptionnels divers	1 059,90 €
	321 Bibliothèques et Médiathèques	1 249,06 €
	7788 Produits exceptionnels divers	1 249,06 €
	33 Action culturelle	3 040,57 €
	773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00 €
	7788 Produits exceptionnels divers	40,57 €
	421 Centres de loisirs	1 490,70 €
	7788 Produits exceptionnels divers	1 490,70 €
	522 Actions en faveur de l'enfance et l'adolescence	235,50 €
	7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	235,50 €
	524 Autres services	8 788,57 €
	7788 Produits exceptionnels divers	8 788,57 €
	64 Crèches et garderies	2 389,23 €
	773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	2 389,23 €
	810 Services communs	561,06 €
	7788 Produits exceptionnels divers	561,06 €
	90 Interventions économiques	79 854,00 €
	775 Produits des cessions d'immo.	79 854,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020		24 925 389,97 €

DEPENSES INVESTISSEMENT 2020 :

CHAPITRE	FONCTION	COMPTE	ORDONNANCÉ 2020
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			318 260,91 €
	01 - Opérations non ventilables		318 260,91 €

		13911 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	97 236,05 €
		13912 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	130 234,00 €
		13913 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	66 558,03 €
		139141 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	125,00 €
		139148 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	6 830,00 €
		13916 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	7 952,83 €
		13918 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	9 325,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			86 020,79 €
	520 - Services communs		48 127,90 €
		2313 Constructions	48 127,90 €
	64 - Crèches et garderies		9 000,00 €
		2313 Constructions	9 000,00 €
	90 - Interventions économiques		28 892,89 €
		2313 Constructions	28 892,89 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			6 194,33 €
	311 - Expression musicale		600,00 €
		165 Dépôts et cautionnements reçus	600,00 €
	524 - Autres services		2 850,00 €
		165 Dépôts et cautionnements reçus	2 850,00 €
	90 - Interventions économiques		2 744,33 €
		165 Dépôts et cautionnements reçus	2 744,33 €

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		175 142,82 €
	020 - Administration générale de la collectivité	69 984,18 €
	2031 Frais d'études	10 294,56 €
	2051 Concessions et droits similaires	59 689,62 €
	023 - Information, communication, publicité	2 064,00 €
	2051 Concessions et droits similaires	2 064,00 €
	112 - Police, sécurité, justice	27 300,00 €
	2031 Frais d'études	27 300,00 €
	321 - Bibliothèques et médiathèques	2 035,20 €
	2051 Concessions et droits similaires	2 035,20 €
	520 - Services communs	1 440,00 €
	2051 Concessions et droits similaires	1 440,00 €
	64 - Crèches et garderies	17 411,94 €
	2031 Frais d'études	12 162,51 €
	2033 Frais d'insertion	1 710,82 €
	2051 Concessions et droits similaires	3 538,61 €
	90 - Interventions économiques	49 591,50 €
	2031 Frais d'études	49 591,50 €
	95 - Aides au tourisme	5 316,00 €
	2051 Concessions et droits similaires	2 256,00 €
	2088 Autres immos incorporelles	3 060,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		1 555 780,77 €
	01 - Opérations non ventilables	1 095 081,00 €
	204122 Subventions d'équipements - Régions - Bâtiments et Installations	- €
	2041412 Autres	2 438,50 €
	2041412 Subventions d'équipement - Communes - Bâtiments et Installations	1 092 642,50 €

	831 - Aménagement des eaux	141 437,50 €
	204111 Subventions d'équipements - Etat - Biens mobiliers, matériel et études	141 000,00 €
	2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	437,50 €
	90 - Interventions économiques	108 452,70 €
	20422 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	108 452,70 €
	95 - Aides au tourisme	210 809,57 €
	204131 Subventions d'équipements - Départements - Biens mobiliers, matériel et études	210 809,57 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		332 110,15 €
	020 - Administration générale de la collectivité	28 217,53 €
	2135 Installations générales, agencements et aménagements des constructions	814,60 €
	2158 Autres installations, matériel et outillages techniques	1 668,00 €
	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	3 913,50 €
	2183 Matériel de bureau et informatique	18 820,07 €
	2184 Mobilier	800,52 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	2 200,84 €
	021 - Assemblée locale	1 000,00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €
	023 - Information, communication, publicité	1 964,47 €
	2183 Matériel de bureau et informatique	1 964,47 €
	112 - Police, sécurité, justice	4 140,50 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	4 140,50 €
	311 - Expression musicale	2 464,98 €

		2183 Matériel de bureau et informatique	263,00 €
		2188 Autres immobilisations corporelles	2 201,98 €
	321 - Bibliothèques et médiathèques		25 739,48 €
		2135 Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 810,40 €
		2183 Matériel de bureau et informatique	6 682,63 €
		2184 Mobilier	5 401,90 €
		2188 Autres immobilisations corporelles	11 844,55 €
	33 - Action culturelle		19 064,76 €
		2183 Matériel de bureau et informatique	15 988,83 €
		2184 Mobilier	3 075,93 €
	413 - Piscines		1 867,02 €
		2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	1 867,02 €
	421 - Centres de loisirs		27 752,55 €
		2135 Installations générales, agencements et aménagements des constructions	24 068,83 €
		2183 Matériel de bureau et informatique	780,13 €
		2184 Mobilier	1 471,96 €
		2188 Autres immobilisations corporelles	1 431,63 €
	520 - Services communs		9 613,04 €
		2183 Matériel de bureau et informatique	4 804,82 €
		2188 Autres immobilisations corporelles	4 808,22 €
	522 - Action en faveur de l'enfance et adolescence		2 813,50 €
		2183 Matériel de bureau et informatique	1 534,67 €
		2184 Mobilier	629,85 €
		2188 Autres immobilisations corporelles	648,98 €
	524 - Autres services		2 723,06 €

		2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	2 264,64 €
		2184 Mobilier	210,06 €
		2188 Autres immobilisations corporelles	248,36 €
	64 - Crèches et garderies		70 299,46 €
		2183 Matériel de bureau et informatique	4 009,14 €
		2184 Mobilier	9 881,33 €
		2188 Autres immobilisations corporelles	56 408,99 €
	810 - Services communs		18 959,47 €
		2135 Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 839,11 €
		2183 Matériel de bureau et informatique	2 194,15 €
		2184 Mobilier	880,21 €
		2188 Autres immobilisations corporelles	46,00 €
	831 - Aménagement des eaux		82,43 €
		2183 Matériel de bureau et informatique	82,43 €
	833 - Préservation du milieu naturel		2 220,00 €
		2152 Installations de voirie	2 220,00 €
	90 - Interventions économiques		93 732,50 €
		2111 Terrains nus	65 361,00 €
		2135 Installations générales, agencements et aménagements des constructions	16 329,50 €
		2152 Installations de voirie	12 042,00 €
	95 - Aides au tourisme		19 455,40 €
		2135 Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 925,20 €
		2152 Installations de voirie	3 156,00 €
		2168 Autres collections et œuvres d'art	1 792,00 €
		2183 Matériel de bureau et informatique	982,20 €

		2188 Autres immobilisations corporelles	9 600,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			3 383 856,25 €
	112 - Police, sécurité, justice		4 007,56 €
		2318 Autres immo. Corporelles en cours	4 007,56 €
	520 - Services communs		903 596,96 €
		2313 Constructions	903 596,96 €
	64 - Crèches et garderies		1 363 585,98 €
		2313 Constructions	1 363 585,98 €
	831 - Aménagement des eaux		64 782,06 €
		2312 Agencements et aménagement des terrains	64 782,06 €
	90 - Interventions économiques		710 124,67 €
		2313 Constructions	710 124,67 €
	95 - Aides au tourisme		337 759,02 €
		2313 Constructions	337 759,02 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			24 776,00 €
	01 - Opérations non ventilables		24 776,00 €
		274 Prêts	24 776,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020			5 882 142,02 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 :

CHAPITRE	FONCTION	COMPTE	ORDONNANCÉ 2020
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			2 197 528,70 €
	01 - Opérations non ventilables		2 117 674,70 €
		2802 Amortissement des immobilisations	7 281,37 €
		28031 Amortissement des immobilisations	13 301,02 €
		28033 Amortissement des immobilisations	178,44 €

		28041412 Amortissement des immobilisations	729 403,40 €
		28041581 Amortissement des immobilisations	437,50 €
		280422 Amortissement des immobilisations	20 248,00 €
		28051 Amortissement des immobilisations	44 113,31 €
		28088 Amortissement des immobilisations	14 000,00 €
		28128 Amortissement des immobilisations	41 296,68 €
		281318 Amortissement des immobilisations	702 694,05 €
		28132 Amortissement des immobilisations	14 129,80 €
		28135 Amortissement des immobilisations	44 935,56 €
		28138 Amortissement des immobilisations	21 447,63 €
		28151 Amortissement des immobilisations	92,40 €
		28152 Amortissement des immobilisations	206 816,84 €
		281538 Amortissement des immobilisations	50 147,16 €
		281578 Amortissement des immobilisations	502,09 €
		28158 Amortissement des immobilisations	2 219,61 €
		281731 Amortissement des immobilisations	20 732,34 €
		281738 Amortissement des immobilisations	908,99 €
		28181 Amortissement des immobilisations	2 028,83 €
		28182 Amortissement des immobilisations	41 737,02 €
		28183 Amortissement des immobilisations	39 131,53 €
		28184 Amortissement des immobilisations	52 884,58 €
		28188 Amortissement des immobilisations	47 006,55 €
		90 - Interventions économiques	79 854,00 €
		192 Plus ou moins-values sur cessions immo.	2 753,23 €
		2111 Terrains nus	77 100,77 €
		041 OPERATIONS PATRIMONIALES	86 020,79 €
		520 - Services communs	48 127,90 €
		2031 Frais études	46 074,00 €

		2033 Frais insertion	2 053,90 €
	64 - Crèches et garderies		9 000,00 €
		2031 Frais études	9 000,00 €
	90 - Interventions économiques		28 892,89 €
		2031 Frais études	26 650,00 €
		2033 Frais insertion	2 242,89 €
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			1 875 497,01 €
	01 - Opérations non ventilables		1 875 497,01 €
		10222 FCTVA	641 326,00 €
		1068 Exécédents de fonctionnement capitalisés	1 234 171,01 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			969 150,62 €
	520 - Services communs		36 000,00 €
		1318 Autres subventions	36 000,00 €
	64 - Crèches et garderies		202 600,00 €
		1312 Subventions Régions	202 600,00 €
	831 - Aménagement des eaux		2 886,00 €
		1318 Autres subventions	2 886,00 €
	95 - Aides au tourisme		727 664,62 €
		1312 Subventions Régions	667 300,00 €
		1313 Subventions Départements	60 364,62 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			72 780,00 €
	311 - Expression musicale		700,00 €
		165 Dépôts et cautionnements reçus	700,00 €
	520 - Services communs		45 000,00 €
		16818 Autres prêteurs	45 000,00 €
	524 - Autres services		2 700,00 €
		165 Dépôts et cautionnements reçus	2 700,00 €
	90 - Interventions économiques		24 380,00 €

		165 Dépôts et cautionnements reçus	24 380,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			3 566,60 €
	01 - Opérations non ventilables		3 566,60 €
		2041412 Subventions d'équipement - Communes - Bâtiments et Installations	3 566,60 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			30 597,14 €
	020 - Administration générale de la collectivité		18 800,00 €
		2318 Autres immo corporelles en cours	18 800,00 €
	321 - Bibliothèques et médiathèques		599,42 €
		2313 Constructions	599,42 €
	90 - Interventions économiques		4 997,03 €
		238 Avances versées sur commande immo corporelles	4 997,03 €
	95 - Aides au tourisme		6 200,69 €
		238 Avances versées sur commande immo corporelles	6 200,69 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020			5 235 140,86 €

DÉFINITIONS DES RATIOS FINANCIERS :

- ☑ Épargne de gestion courante : épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.
- ☑ Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée notamment au remboursement de la dette.
- ☑ Épargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette,
- ☑ L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- ☑ Fonds de roulement : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie.

FISCALITÉ :

Recettes fiscales 2020 - CC du Val de Sully		Produits	Reversements
73111	CFE	8 532 110	
73112	CVAE	3 736 107	
73114	IFER	5 944 272	
73113	TASCOM	239 457	
73111	TH	2 143 285	
73111	TFNB	14 131	
73111	TFB	186 672	
73111	Produit additionnel FNB	34 031	
Sous Total		20 830 066	
74833	Compensation au titre de la CET	175 230	
74834	Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		
74835	Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation		
741900	Contribution redressement finances publiques		12 348
73923	Reversement FNGIR		7 713 014
TOTAL		21 005 296	7 725 362
		13 279 934	

Recettes fiscales 2021 - CC du Val de Sully		Produits	Reversements	
73111	CFE	7 997 950		Estimation réalisée sur la base des bases provisoires communiquées en septembre 2020
73112	CVAE	3 951 952		Chiffre figurant sur l'état 1386
73114	IFER	5 991 261		Base 2020
73113	TASCOM	244 871		Base 2020
73111	TH	2 117 586		Idem 2020 - Compensation
73111	TFNB	186 701		Simulation avec une évolution des bases de 2%
73111	TFB	14 002		Simulation avec une évolution des bases de 2%
73111	Produit additionnel FNB	33 981		Base 2020
Sous Total		20 538 304		Base 2020
74833	Compensation au titre de la CET	190 593		Base 2020
74834	Compensation au titre des exonérations des taxes foncières			
74835	Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation			
741900	Contribution redressement finances publiques		13 000	Prévision
73923	Reversement FNGIR		7 713 014	Prévision
TOTAL		20728 897	7 726 014	
		13 002 883		

	BASES 2020 - Définitives	BASES 2021 – Prévisionnelles	Taux 2020 - Prévisionnels	PRODUITS prévisionnels
CFE	46 451 595	44 581 662	17.94	7 997 950 €
TH	33 116 960	/	/	2 117 586 €
TFB	53 364 453	54 431 834	0.343	186 701 €
TFNB	909 074	927 255	1.51	14 002 €

TABLEAU DES EFFECTIFS – CDC VAL DE SULLY

Modifié en date du 15/12/2020 par le Conseil communautaire

Date de la délibération	N° de la délibération	Catégorie	Grade	Fonction	Statut	Date de Nomination/ Transfert/ Détachement	Nombre heures hebdo.
08/01/2019	2019-05	A	Attaché Principal	Directrice Générale des Services	Titulaire	15/04/2019 16/01/2017	35 h TP 31.50
21/01/2020	2020-03	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Responsable des ressources humaines	Titulaire	11/07/2020 09/10/2003	35 h
08/01/2019	2019-05	C	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Assistante – Gestion Ressources humaines	Titulaire	01/02/2019 01/10/2011	35 h TP 28 h
15/10/2019	2019-63	A	Attaché	Responsable communication	Titulaire	01/11/2019	35 h
13/01/2015 Sullias	N°06	C	Adjoint administratif	Chargée de communication	Titulaire	05/10/2017 05/10/2015	35 h
18/07/2017	2017-29	C	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Responsable de la comptabilité et des finances	Titulaire	01/10/2017 25/01/2016	35 h TP 28 h

02/05/2018	2018-54	C	Adjoint administratif	Gestionnaire Finances - comptabilité – Secrétariat Ecole de musique	Titulaire	18/12/2019	35 h
21/02/2020	2020-03	C	Adjoint administratif Ppal de 2 ^{ème} classe	Gestionnaire de la comptabilité et des finances	Titulaire	01/02/2020	35 h TP 28 h
		C	<i>Adjoint Administratif</i>	<i>Finances - comptabilité</i>	<i>Disponibilité</i> <i>3 ans</i>	<i>10/07/2017</i>	<i>35 H</i>
17/03/2020	2020-17	B	Rédacteur	Gestionnaire service technique	Détachement Stage	01/04/2020	35 h
15/12/2010	2010-53	B	Rédacteur	Conseillère en séjour	Non-titulaire CDI	01/01/2011	35 h
<i>15/12/2010</i>	<i>2010-53</i>	B	<i>Rédacteur</i>	<i>Conseillère en séjour</i>	<i>Disponibilité</i> <i>1 an</i>	<i>01/01/2011</i> <i>18/11/2019</i>	<i>35 h</i>
15/12/2010	2010-53	B	Rédacteur	Conseillère en séjour	Non-titulaire CDD	01/12/2020	35 h
08/01/2019	2019-05	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Conseillère en séjour	Titulaire	01/02/2019 01/01/2011	35 h
09/12/2014 Sullias	N°109	B	Rédacteur	Chargée de missions Tourisme et Conseillère en séjour	Non-titulaire CDI	01/01/2015	35 h
05/12/2017	2017-216	C	Adjoint administratif	Conseillère en séjour touristique	Titulaire	05/01/2018	35 h
05/12/2017	2017-216	C	Adjoint administratif	Conseillère en séjour touristique, reporter numérique de territoire	Titulaire	08/03/2018	35 h

05/12/2017	2017-216	C	Adjoint administratif	Conseillère en séjour touristique, chargée de projets e-tourisme	Titulaire	02/06/2018	35 h
22/06/2011	2011-31	B	Rédacteur	Conseillère en séjour et guide conférencière	Non-titulaire CDD 1 an	11/06/2019	35 h
14/12/2015	2015-91	B	<i>Rédacteur</i>	<i>Conseillère en séjour touristique en charge des relations avec les partenaires</i>	<i>Vacant</i>	<i>07/11/2020</i>	<i>35 h</i>
22/05/2018	2018-21	B	Rédacteur	Responsable service Urbanisme – Instructeur ADS	Titulaire	01/01/2019 22/11/2014	35 h
13/10/2014	2014-20	C	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Instructeur du droit des sols – service Urbanisme</i>	<i>Vacant</i>	<i>25/08/2020</i>	<i>35 h</i>
10/09/2015	2015-31	C	<i>Adjoint Administratif de 1^{ère} classe</i>	<i>Secrétaire administrative – service Urbanisme</i>	<i>Disponibilité 3 ans</i>	<i>01/01/2020 01/10/2015</i>	<i>35 H</i>
22/05/2018	2018-21	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Instructeur du droit des sols – service Urbanisme	Titulaire	01/07/2018 19/10/2015	35 h
18/07/2017	2017-29	C	Adjoint administratif	Instructeur du droit des sols – service Urbanisme	Titulaire	01/09/2018 01/09/2017	35 h
10/07/2018	2018-35	C	Adjoint administratif	Service Urbanisme	Titulaire	01/03/2019	35 h
19/11/2019	2019-75	C	Adjoint administratif	Secrétaire administrative/assistance Instructeur	Stagiaire	01/12/2019	35 h

13/04/2015	2015-15	C	Adjoint Administratif	Agent de bibliothèques	Disponibilité 3 ans	01/09/2018 01/10/2015	35 H
15/06/2015	2015-44	C	Adjoint administratif	Agent de bibliothèque	Titulaire	01/09/2016 01/09/2015	35 h
21/01/2020	2020-03	C	Adjoint administratif Ppal de 2 ^{ème} classe	Bibliothécaire adjointe	Titulaire	04/09/2020	35 h
26/06/2020	2020-20	C	Adjoint administratif	Accueil – courrier-secrétariat	Stagiaire	01/10/2020	35 h
21/05/2019	2019-32	A	Attaché principal	Directeur de l'action sociale	Titulaire	01/07/2019	35 h
22/04/2014 Sullias	N°47	C	Adjoint administratif	Secrétariat général « Politique de la ville »	Titulaire	01/07/2014 20/06/2012	35 h
21/08/2018	2018-44	B	Rédacteur	Responsable Antenne Emploi Entreprises	Non-titulaire CDD 1an	01/09/2020 01/09/2018	35 h
21/01/2020	2020-03	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Chargée de programmation culturelle	Stagiaire	01/02/2020	35 h
10/07/2018	2018-35	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Secrétariat ALSH- Accueil	Titulaire	01/09/2018 01/09/2017	35 h
02/04/2019	2019-30	A	Attaché	Développeur économique	Non-titulaire CDD 2ans	08/04/2020	35 h
17/03/2020	2020-17	C ou B	Adjoint administratif ou Rédacteur	Responsable Travaux	Vacant	01/05/2020	35 h

		C	<i>Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe</i>	<i>Bibliothèque</i>	Disponibilité 2 ans	<i>01/01/2019</i> <i>07/01/2008</i>	<i>35 H</i>
08/01/2019	2019-05	A	Bibliothécaire principal	Responsable du réseau des bibliothèques communautaires	Titulaire	01/02/2019 01/10/2008	35 H
23/09/2013 28/03/2006	2013-82 2006-25	B	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	Bibliothécaire	Titulaire	01/09/2013 01/09/2003	35 H
21/01/2020	2020-03	B	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	Bibliothécaire	Titulaire	01/10/2020	35 H
12/12/2017	2017-62	B	Assistant de conservation	Bibliothécaire	Titulaire	01/01/2018	35 H
08/01/2019	2019-05	C	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Bibliothèque	Titulaire	01/02/2019	35 H
21/01/2020	2020-03	C	Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Bibliothécaire adjointe	Titulaire	01/10/2020 01/07/2008	35 H TP 31h50
21/01/2020	2020-03	C	Adjoint du Patrimoine Ppal de 2 ^{ème} classe	Bibliothécaire adjointe	Titulaire	01/02/2020 14/02/2011	35 H
21/01/2020	2020-03	C	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Bibliothécaire adjointe	Titulaire	20/06/2020	35 H
24/09/2003	2003-29	C	Adjoint du Patrimoine	Bibliothécaire	Titulaire	01/04/2017 01/10/2016	35 H
16/02/2012	2012-03	C	Adjoint du Patrimoine	Bibliothécaire adjointe	Titulaire	01/01/2019 19/03/2018	35 H TP 28 h

16/02/2015	2015-05	C	Adjoint du Patrimoine	Bibliothécaire	Titulaire	09/07/2019	35 H
18/07/2017	2017-29	C	Adjoint du patrimoine	Bibliothécaire adjoint	Titulaire	01/09/2018 01/09/2017	35 H
22/05/2018	2018-21	C	Adjoint du patrimoine	Bibliothécaire adjoint	Titulaire	01/01/2019	35 H
04/12/2018	2018-178	C	Adjoint du patrimoine	Bibliothécaire adjointe	Titulaire	01/01/2019	35 H
04/12/2018	2018-178	C	Adjoint du patrimoine	Bibliothécaire adjointe	Titulaire	01/01/2019	35 H
17/03/2020	2020-17	C	Adjoint du patrimoine	Bibliothécaire adjointe	Stagiaire	01/05/2020	25 h
19/03/2019	2019-18	A	Attaché de conservation du patrimoine	Directeur de l'office de tourisme	Non-titulaire CDD 2ans	01/04/2020	35 h
14/03/2016	2016-08	A	Attaché de conservation du patrimoine	Directeur du service Culture-patrimoine	Titulaire	01/05/2016	35 H
04/12/2018	2018-179	B	Assistant de conservation du patrimoine	Médiatrice du patrimoine en charge du développement des publics	Non-titulaire CDD 1an	01/02/2020	35 H
15/12/2020	2020-	C	<i>Adjoint du patrimoine</i>	<i>Médiatrice du patrimoine en charge du développement des publics</i>	<i>Stagiaire</i>	<i>01/02/2021</i>	<i>35 h</i>
04/12/2018	2018-179	B	Assistant de conservation du patrimoine	Médiatrice du patrimoine en charge de l'action éducative	Non-titulaire CDD 1an	13/03/2020	35 H
23/09/2013	2013-82		AEA Principal de 1 ^{ère} classe	Direction et coordination des activités de l'école de musique et	Titulaire	01/10/2013	20 H

		B		encadrement de l'équipe pédagog.		<i>01/09/2004</i>	
22/05/2018	2018-21	B	AEA Principal de 1 ^{ère} classe	Enseignement : piano	Titulaire	01/09/2018 <i>01/03/2006</i>	20 H 00
12/12/2017	2017-62	B	AEA Principal de 2 ^{ème} classe	Enseignement : saxophone	Titulaire	01/01/2018	11 H 30
10/07/2015	2015-26	B	AEA Principal de 1 ^{ère} classe	Enseignement : Eveil, I.M.S	Titulaire	01/08/2015 <i>01/09/2008</i>	11 H
15/10/2019	2019-63	B	AEA Principal de 1 ^{ère} classe	Enseignement : intervention musicale en milieu scolaire	Titulaire	01/09/2019	13 h 45
15/10/2019	2019-63	B	AEA Principal de 1 ^{ère} classe	Enseignement : accordéon, FM	Titulaire	01/09/2019 <i>01/09/2009</i>	12 H 00
08/01/2019	2019-05	B	AEA Principal de 2 ^{ème} classe	Direction adjointe - enseignement : piano, clarinette	Titulaire	23/09/2019 <i>01/09/2003</i>	20 H
12/12/2017	2017-62	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : guitare	Titulaire	01/09/2018	18 H
12/12/2017	2017-62	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : formation musicale, trompette, cor, atelier	Titulaire	01/01/2018	18 H
05/12/2017	2017-215	B	AEA Principal de 1 ^{ère} classe	Enseignement : intervention musicale en milieu scolaire	Titulaire	01/01/2018	20 H
21/01/2020	2020-03	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} cl	Enseignement : Formation musicale	Titulaire	01/11/2020	5 H 15
13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : violon	Non-titulaire -CDI	01/09/2020 <i>12/03/2012</i>	13 h 45

11/12/2018	2018-75	B	AEA principal de 2 ^{ème} classe	Enseignement : chant	Titulaire	01/01/2019 01/09/2010	13 H
15/10/2019	2019-63	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : flûte traversière, formation musicale	Non-titulaire –CDI	01/09/2019	19 h 30
15/12/2020	2020-	B	<i>Assistant d'enseignement artistique</i>	<i>Enseignement : flûte traversière, formation musicale</i>	Non-titulaire –CDI	24/01/2021	19 h
13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : batterie, djembé	Non-titulaire –CDI	01/09/2020 12/03/2012	18 h
15/10/2018	2019-63	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : batterie, atelier	Non-titulaire –CDI	01/09/2019 12/03/2012	7 h 30
13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : guitare	CDD 1 an	01/09/2020	9 H
13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : piano	Non-titulaire –CDD 1 an	01/09/2020 01/09/2010	4 H
15/10/2019	2019-63	B	<i>Assistant d'enseignement artistique</i>	<i>Enseignement : guitare</i>	Vacant	01/09/2020	11 h 30
13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : guitare	Non-titulaire –CDD 1 an	01/09/2020	18 h
13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : piano	Non-titulaire –CDD 1 an	01/09/2020	12 h 15
13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : formation musicale, clarinette	Non-titulaire –CDI	01/09/2020	11 h 30

13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : batterie	Non-titulaire –CDI	01/09/2020	10 h 30
13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : piano, clavier	Non-titulaire –CDI	01/09/2020	12 h 15
13/10/2020	2020-141	B	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement : formation musicale, flûte traversière	CDD 1 an	01/09/2020	6 H 30
<i>17/10/2016</i>	<i>2016-26</i>	<i>B</i>	<i>AEA Principal de 2^{ème} classe</i>	<i>Enseignement : clarinette</i>	<i>Vacant</i>	<i>01/09/2016</i> <i>01/01/2013</i>	<i>1 h 75</i>
<i>17/10/2016</i>	<i>2016-26</i>	<i>B</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique</i>	<i>Enseignement : théâtre</i>	<i>Vacant</i>	<i>01/09/2016</i>	<i>2 H</i>
<i>17/10/2016</i>	<i>2016-26</i>	<i>B</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique</i>	<i>Enseignement : Théâtre</i>	<i>Vacant</i>	<i>01/09/2016</i>	<i>2 H</i>
<i>05/12/2017</i>	<i>2017-215</i>	<i>B</i>	<i>Assistant d'enseignement artistique</i>	<i>Enseignement : piano</i>	<i>Vacant</i>	<i>01/01/2018</i>	<i>1 H 32</i>
18/07/2017	2017-29	C	Agent de maîtrise principal	Gestionnaire service technique	Titulaire	01/10/2017 01/10/2011	35 H
21/08/2018	2018-44	B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Assistant/Instructeur ADS	Titulaire	03/03/2020	35 H
21/01/2020	2020-03	C	Adjoint technique Ppal de 2 ^{ème} classe	Agent de service polyvalent – multi-accueil	Titulaire	01/09/2020	35 H
<i>08/01/2019</i>	<i>2019-05</i>	<i>C</i>	<i>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</i>	<i>Agent de service polyvalent – multi-accueil</i>	<i>Disponibilité</i> <i>1 an</i>	<i>01/03/2020</i>	<i>35 H</i>

08/01/2019	2019-05	C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Agent de service polyvalent – multi-accueil	Remplac. 6 mois	01/09/2020 au 28/02/2021	35 H
04/07/2017	2017-122	C	Adjoint technique	Agent de service polyvalent – multi-accueil	Titulaire	01/09/2017	35 H
04/07/2017	2017-122	C	<i>Adjoint technique</i>	<i>Agent de service polyvalent – multi-accueil</i>	<i>Vacant</i>	<i>01/09/2017</i>	<i>35 H</i>
04/07/2017	2017-122	C	<i>Adjoint technique</i>	<i>Agent de service polyvalent – multi-accueil</i>	<i>Disponibilité 1 an</i>	<i>01/10/2020</i>	<i>35 H</i>
04/07/2017	2017-122	C	Adjoint technique	Agent de service polyvalent – multi-accueil	Remplac. 1an	01/10/2020 au 30/09/2021	35 H
12/12/2017	2017-62	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent de service polyvalent – multi-accueil	Titulaire	01/12/2017	35 H
05/06/2018	2018-77	C	Adjoint technique	Agent d'entretien Crèche Sully/L	Titulaire	01/09/2019	35 h
15/10/2019	2019-63	C	Adjoint technique	Auxiliaire de puériculture	Titulaire	10/10/2019	35 h
03/12/2019	2019-172	C	Adjoint technique	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	19/08/2020	35 h
03/12/2019	2019-172	C	Adjoint technique	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	19/08/2020	35 h
05/06/2018	2018-76	C	Adjoint technique	Portage des repas à domicile	Titulaire	10/08/2019	12 h 50
19/03/2019	2019-18	B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Directeur des services techniques et en charge d'études et de conception des travaux	Titulaire	01/04/2019	35 h

05/03/2019	2019-12	C	Agent de maîtrise	Projectionniste cinéma	Non-titulaire -CDD 1 an	29/03/2020	28 h
21/01/2020	2020-03	C	Adjoint technique	Animatrice ALSH	Titulaire	01/03/2020	12 h 01
26/06/2020	2020-20	C	Agent de maîtrise	Technicien rivières/ GEMAPI	Titulaire	14/09/2020	35 h
<i>05/03/2019</i>	<i>2019-12</i>	<i>C</i>	<i>Adjoint technique</i>	<i>Projectionniste cinéma</i>	<i>Vacant</i>		<i>35 h</i>
03/12/2019	2019-172	C	Adjoint technique	Agent polyvalent multi-accueil Ouzouer	Stagiaire	01/10/2020	35 h
<i>03/12/2019</i>	<i>2019-172</i>	<i>C</i>	<i>Adjoint technique</i>	<i>Agent polyvalent multi-accueil Ouzouer</i>	<i>Vacant</i>	<i>01/01/2020</i>	<i>35 h</i>
08/01/2019	2019-05	B	Chef de service de Police municipale ppal 1 ^{ère} classe	Direction et coordination du service de Police	Titulaire	01/02/2019 01/10/2006	35 H
16/02/2012	2012-04	C	Brigadier-chef principal	Agent du service de police intercommunale	Titulaire	01/02/2019 01/06/2007	35 H
12/03/2014	2014-37	C	Gardien-Brigadier	Agent du service de police intercommunale	Titulaire	01/12/2018	35 H
22/02/2007	2007-09	C	Gardien-Brigadier	Agent du service de police intercommunale	Titulaire	01/03/2012	35 H
06/02/2018	2018-03	C	Gardien-Brigadier	Agent du service de police intercommunale	Titulaire	01/04/2019	35 H
06/02/2018	2018-03	C	Gardien-Brigadier	Agent du service de police intercommunale	Titulaire	01/05/2019	35 H

06/02/2018	2018-03	C	Gardien-Brigadier	Agent du service de police intercommunale	Détachement pour stage	01/09/2019	35 H
22/02/2007	2007-09	C	<i>Gardien-Brigadier</i>	<i>Agent du service de police intercommunale</i>	Vacant		35 H
22/02/2007	2007-09	C	<i>Gardien</i>	<i>Agent du service de police intercommunale</i>	Vacant	-	35 H
15/12/2014	2014-108	A	Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	Co-Directrice multi-accueil Ouzouer/Loire	Titulaire	01/03/2015	35 H
04/11/2014 Sullias	N°105	A	Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	Responsable du Relais Petite enfance	CDI	01/01/2015	35 H
21/01/2020	2020-03	A	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	Coordinatrice Petite enfance	Titulaire	01/02/2020	35 H
		B	<i>Educateur principal de jeunes enfants</i>	<i>Educatrice Crèche Sully/Loire</i>	<i>Disponibilité 1 an</i>	<i>01/09/2019</i>	<i>35 H</i>
02/07/2019	2019-72	A	<i>Psychologue de classe normale</i>	<i>Psychologue – multi-accueil</i>	Vacant	<i>01/09/2020</i>	<i>3 h 67</i>
03/12/2019	2019-172	A	Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	Adjoint à la direction multi-accueil d'Ouzouer/Loire et Sully/Loire	Non-titulaire -CDD 1 an	24/08/2020	35 h
13/10/2020	2020-141	B	<i>Educateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe</i>	<i>Educateur de jeunes enfants Adjoint à la direction</i>	Vacant	<i>01/11/20</i>	<i>35 h</i>
15/12/2014	2014-108	C	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Animatrice Halte-garderie Ouzouer	Non titulaire CDI	01/03/2015	18 H 30

04/07/2017	2017-122	A	Puéricultrice hors classe	Secrétariat/Petite enfance/Enfance	Titulaire	01/09/2017	35 H
26/05/2020	2020-08	A	Puéricultrice classe normale	Puéricultrice – Direction Multi-accueil de Sully/Loire	Titulaire	24/08/2020	35 h
03/12/2019	2019-172	A	Puéricultrice de classe normale	Puéricultrice – Direction Multi-accueil d'Ouzouer	Titulaire	01/04/2020	35 h
26/06/2020	2020-20	C	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture – multi-accueil	Non-titulaire –CDD 1 an	24/08/2020	35 H
<i>04/07/2017</i>	<i>2017-122</i>	<i>C</i>	<i>Auxiliaire de Puériculture principal de 1^{ère} classe</i>	<i>Auxiliaire de puériculture – multi-accueil</i>	<i>Vacant</i>	<i>01/09/2017</i>	<i>35 H</i>
22/05/2018	2018-21	C	Auxiliaire de Puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture – multi-accueil	Titulaire	01/07/2018	35 H
22/05/2018	2018-21	C	Auxiliaire de Puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture – multi-accueil	Titulaire	01/07/2018	35 H
<i>22/05/2018</i>	<i>2018-21</i>	<i>C</i>	<i>Auxiliaire de Puériculture principal de 1^{ère} classe</i>	<i>Auxiliaire de puériculture – multi-accueil</i>	<i>Vacant</i>	<i>01/07/2018</i>	<i>35 H</i>
12/12/2017	2017-62	C	Auxiliaire de Puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de puériculture – multi-accueil	Titulaire	01/10/2017	35 H
15/12/2020	2020-	C	<i>Auxiliaire de Puériculture principal de 2^{ème} classe</i>	<i>Auxiliaire de puériculture – multi-accueil</i>	<i>Non-titulaire –CDD 1 an</i>	<i>01/01/2021</i>	<i>35 H</i>
03/10/2017	2017-170	C	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture – multi-accueil	Stagiaire	01/10/2018	35 H
04/07/2017	2017-122	C	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture – multi-accueil	Non-titulaire –CDD 1 an	28/08/2020	35 H

02/07/2019	2019-72	C	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe – multi-accueil	Non-titulaire –CDD 1 an	01/10/2019	35 h
03/12/2019	2019-172	C	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture Multi-accueil d'Ouzouer	Non-titulaire –CDD 1 an	27/08/2020	35 h
13/10/2020	2020-141	C	<i>Auxiliaire de Puériculture principal de 2^{ème} classe</i>	<i>Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe – multi-accueil Ouzouer</i>	Vacant	<i>01/11/2020</i>	<i>35 h</i>
11/12/2018	2018-75	B	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Directrice Petite enfance/Enfance	Titulaire	01/01/2019	35 h
17/03/2020	2020-17	B	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Directrice-animatrice ALSH de Sully	Détachement Stage	01/04/2020	35 h
19/11/2019	2019-75	C	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Directrice-animatrice ALSH Les Bordes	Titulaire	01/07/2019	9 H 68
08/01/2019	2019-05	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Directrice/animatrice ALSH Neuvy en sullias	Titulaire	01/11/2019	24 h 34
10/07/2018	2018-35	C	Adjoint d'animation	Animatrice multi-accueil de Sully et ALSH	Titulaire	01/09/2019	35 H
05/06/2018	2018-78	C	Adjoint d'animation	Animatrice multi-accueil d'Ouzouer	Titulaire	01/09/2019	35 H
15/10/2019	2019-63	C	Adjoint d'animation	Animatrice ALSH Dampierre	Non titulaire CDI	01/12/2019 <i>01/03/2015</i>	15 H 56
13/04/2015	2015-15	C	Adjoint d'animation	Animatrice ALSH Les Bordes	Titulaire	01/03/2015	3 H 70
10/07/2018	2018-35	C	Adjoint d'animation	Animatrice ALSH Les Bordes	Titulaire	23/09/2018	9 H 68

21/01/2020	2020-03	C	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Animateur service ALSH	Titulaire	01/11/2020	31 H 50
04/11/2014 Sullias		B	<i>Animateur</i>	<i>Coordinateur jeunesse</i>	Vacant	17/08/2020	35 H
18/07/2017	2017-29	C	Adjoint d'animation	Animatrice animation jeunesse	Stagiaire	16/10/2019	35 H
10/07/2018	2018-35	C	Adjoint d'animation	Animatrice animation jeunesse	Titulaire	03/10/2019	35 h
17/03/2020	2020-17	C	Adjoint d'animation	Animateur animation jeunesse	Stagiaire	01/07/2020	35 h
21/01/2020	2020-03	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire administrative – Antenne emploi	Titulaire	01/07/2020	35 h
21/01/2020	2020-03	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Animateur – Politique de la ville	Titulaire	01/07/2020	35 h
04/07/2017	2017-122	C	<i>Adjoint d'animation</i>	<i>Animateur ALSH St Aignan/Lion</i>	Vacant	-	4 H 28
16/10/2018	2018-60	C	<i>Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe</i>	<i>Animatrice ALSH Villemurlin</i>	Vacant	-	10 h 22

Au 31/12/2020 : 159 postes pourvus (116,68 ETP) dont 132 postes permanents.

98 titulaires/stagiaires et 34 contractuels sur un emploi permanent.

8 mises en disponibilité.

EMPLOIS non permanents – Accroissement temporaire d'activité ou Saisonnier (9 au 15/12/2020)

Date de la délibération	N° de la délibération	Catégorie	Grade	Fonction	Statut	Date de Nomination	Nombre heures hebdo.
12/12/2017	2017-64	C	Adjoint technique	Projectionniste de cinéma	CDD saison. 6 mois	29/08/2020 au 28/02/2021	35 H
12/12/2017	2017-64	C	Adjoint d'animation	Animatrice ALSH	Accroit temp CDD	01/09/2020 au 31/08/2021	19 H 52
12/12/2017	2017-64	C	Adjoint d'animation	Directrice ALSH	Accroit temp CDD	01/09/2020 au 31/08/2021	19 H 52
12/12/2017	2017-64	C	Adjoint technique	Agent polyvalent Multi-accueil Ouzouer/Loire	Accroit temp CDD	24/08/2020 au 23/08/2021	35 H
12/12/2017	2017-64	C	Adjoint d'animation	Adjoint animation Politique de la ville	CDD saison. 3mois1/2	21/09/2020 au 31/12/2020	35 H
12/12/2017	2017-64	C	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture	Accroit temp CDD 3 mois	01/10/2020 au 31/12/2020	35 H
12/12/2017	2017-64	C	Adjoint technique	Agent polyvalent ALSH	Accroit temp CDD	01/09/2020 au 31/08/2021	12 H 26

12/12/2017	2017-64	C	Adjoint administratif	Accueil – courrier- secrétariat	Accroit temp CDD	09/11/2020 au 08/11/2021	35 H
12/12/2017	2017-64	C	Adjoint technique	Auxiliaire de puériculture (remplac SOUDEE C.)	CDD saisonnier	09/11/2020 au 28/05/2021	17 H 03

EMPLOIS de droit privé (2)

ORGANISME	N° de la délibération	Contrat	Fonction	Statut	Date de Nomination	Nombre heures hebdo.
Pôle emploi	2019-22	Parcours emploi compétence	Conducteur de mini bus	CDD 6 mois (21/24 mois)	06/08/2020 Au 05/02/2021	35 H
Pôle emploi	2020-26	Parcours emploi compétence	Animatrice en insertion – Antenne emploi	CDD 8 mois (8/24 mois)	09/11/2020 Au 08/08/2021	35 H

Agents communaux mise à disposition (16)

Date de la délibération	N° de la délibération	Catégorie	Grade	Fonction	Statut	Date de convention	Nombre heures hebdo.
27/01/2017	2017-42	B	Animateur	Directrice-animatrice - ALSH Ouzouer/Loire	Titulaire	01/01/2017	672h/an au 01/09/19
04/07/2017	2017-122	C	Adjoint d'animation	Animatrice - ALSH Sully/Loire	Stagiaire	01/09/2017	360h/an au 01/09/19
04/07/2017	2017-122	C	Adjoint d'animation	Animateur - ALSH Sully/Loire	Stagiaire	01/09/2018	780h/an au 01/09/19
?		C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Portage de repas à domicile	Titulaire	01/01/2018	12 h 30 Sem paires
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint technique	Agent polyvalent – ALSH St Benoit	Titulaire	01/09/2018	32 h/an
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint technique	Agent polyvalent – ALSH St Benoit	Titulaire	01/09/2018	138 h/an
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint technique	Agent polyvalent – ALSH St Benoit	Titulaire	01/09/2018	210 h/an

04/07/2017	2017-42	C	Adjoint technique	Animatrice – ALSH St Benoit	Titulaire	01/09/2018 31/08/2021	95 h/an
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint technique	Animatrice – ALSH St Benoit	Titulaire	01/09/2018 31/08/2021	119 h/an
04/07/2017	2017-42	B	Animateur	Directrice - ALSH St Benoit	Titulaire	01/09/2018 31/08/2021	432 h/an
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint d'animation	Animateur – ALSH Ouzouer/Dampierre	Titulaire	01/09/2018 31/08/2021	792 h/an
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint d'animation	Animatrice – ALSH Neuvy en Sullias	Titulaire	01/09/2018 31/08/2021	432 h/an
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint d'animation	Animatrice – ALSH Ouzouer/Dampierre	Titulaire	01/09/2018 31/08/2021	612h/an au 01/09/19
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint d'animation	Animateur – ALSH Ouzouer/Dampierre	Titulaire	22/09/2020 21/09/2023	612h/an au 22/09/20
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint d'animation	Animatrice – ALSH Ouzouer/Dampierre	Titulaire	16/10/2019 15/10/2022	432h/an au 16/10/19
04/07/2017	2017-42	C	Adjoint d'animation	Animatrice – ALSH Ouzouer/Dampierre	Titulaire	16/10/2019 15/10/2022	288h/an au 16/10/19